

**BILAN SOCIAL 2018** 

# SOMMAIRE:

Avant-propos	page 4	a. les personnels entrants : agents-es fonctionnaires	page 46
Les données clés de l'université	page 5	b. les personnels entrants : agents-es contractuels-es	page 48
I. les emplois	page 6	B. les recrutements par concours	page 50
Section 1 : le plafond d'emplois déléguées par l'état	page 7	a. les recrutements d'enseignants-es chercheurs-ses	page 50
II. Les effectifs	page 8	b. Les recrutements des personnels I.T.R.F	page 52
DEFINITIONS	page 9	C. les recrutements sans concours et les examens professionnalisés réservés	page 53
CHIFFRES CLES 2018	page 10	IV. Les conditions d'exercice de la carrière	<u>page 55</u>
Section 1 : les personnels B.I.A.T.S.S	page 11	CHIFFRES CLES 2018	page 56
A. population globale : généralité, affectations et cartographie	page 11	Section 1 : les modalités de service	page 57
B. les personnels fonctionnaires : Généralités étude par filière	page 18	Section 2 : les congés maternité, paternité et adoption	page 58
C. répartition des B.I.A.T.S.S fonctionnaires par profil de poste	page 23	Section 3 : les congés thématiques	Page 58
D. les personnels contractuels : Statut, catégorie, affectations et E.T.P	page 25	Section 4 : les compte épargne temps	page 59
Section 2 : les personnels enseignants	page 28	V.la carrière	page 62
A. population globale : généralités, affectations et cartographie	page 28	DEFINITIONS	page 63
B. les personnels fonctionnaires : Généralités, étude par « catégorie »	page 32	CHIFFRES CLES 2018	page 64
C. les personnels contractuels : Généralités, étude des populations	page 36	Section 1 : carrière des enseignants-es chercheurs-euses	page 65
III. Les mouvements des personnels	<u>page 39</u>	Section 2 : carrière des enseignants-es du second degré	page 66
DEFINITIONS	page 40	Section 3 : carrière des personnels B.I.A.T.S.S	page 67
CHIFFRES CLES 2018	page 41	A. tableau d'avancement, liste d'aptitude et examens professionnels	page 67
Section 1 : les personnels sortants	page 42	VI. La rémunération	page 69
A. les personnels sortants : population	page 42	DEFINITIONS	page 70
B. les départs en retraite des personnels fonctionnaires	page 45	CHIFFRES CLES 2018	page 71
Section 2 : les personnels entrants	page 46	Section 1 : Rémunération nette mensuelle	page 72
A. les personnels entrants : population globale	page 46	A. Rémunération nette mensuelle moyenne	page 72

# SOMMAIRE:

B. Rémunération nette mensuelle médiane et décile	page 73	D. La préparation aux concours de la fonction publique	Page 95
C. comparatif rémunération nette mensuelle médiane et moyenne	page 75	E. l'adaptation et/ou le perfectionnement de l'emploi	Page 95
Section 3: les primes des personnels enseignants	Page 76	IX. Santé, conditions de vie et prévention des risques	<u>Page 96</u>
A. Prime d'encadrement doctorale et de recherche	page 76	DEFINITIONS	page 97
B. prime de charges administratives et prime d'administration,	page 76	CHIFFRES CLES 2018	page 98
C. Prime pour responsabilités pédagogiques	page 77	Section 1 : mission handicap	page 89
D. Prime de recherche et d'enseignement supérieur	page 77	Section 2 : accident de travail/service, de trajet et maladie professionnelle	Page 90
Section 4 : primes des personnels B.I.A.T.S.S	page 78	Section 3 : congé maladie de personnels	page 92
Section 5 : la garantie individuelle du pouvoir d'achat	page 79	Section 4 : bilan de la cellule d'écoute	page 92
Section 6 : l'indemnité compensatrice CSG	page 79	X. l'action sociale et culturelle	page 103
A. indemnisation des jours de congés non pris	page 80	CHIFFRES CLES	page 104
B. Conversion au titre de la retraite additionnelle de la fonction publique des jours de congés non pris	page 80	Section 1 : les aides sociales	Page 105
VII. La masse salariale	page 82	Section 2 : la restauration	Page 106
DEFINITIONS	page 83	Section 3 : le comité associatif culture et loisirs	Page 107
CHIFFRES CLES 2018	page 84	A. Personnel inscrit au CACL	page 107
Section 1 : évolution de la masse salariale	page 85	B. Le budget du CACL	page 107
Section 2 : décomposition de la masse salariale	page 87	Section 4 : le service universitaire des activités physiques et sportives	page 108
VIII. Formation des personnels	<u>page 88</u>	Section 5 : les évènements culturels	page 109
CHIFFRES CLES 2018	page 89	XI. Les instances et les moyens syndicaux	page 110
Section 1 : les dépenses de formation des personnels	Page 90	Section 1 : les instances paritaires	page 111
Section 2 : les personnels ayant bénéficié d'une formation	page 92	Section 2 : les instances non paritaires	page 111
A. Inscriptions aux formations	page 92	Section 3 : les élections des représentants-es des personnels	page 112
B. Les agents-es en formation	page 93	Section 4 : les moyens syndicaux	page 113
C. Focus sur les formations « hygiène et sécurité »	page 94	Glossaire	page 114



Le bilan social 2018 fournit une vision globale de la situation de l'ensemble des personnels de l'Université de Toulon. Il s'attache à mettre en lumière les caractéristiques démographiques de notre établissement et rend compte des principales données en matière de ressources humaines.

Conçu comme un instrument au service d'une politique ambitieuse de gestion des ressources humaines, le bilan social nous permet de partager des indicateurs fiables et transparents pour fonder nos diagnostics et nos plans d'actions notamment en matière d'égalité femmes-hommes, dans le domaine du handicap, etc. Le bilan social s'impose également comme un outil de gestion des ressources humaines, pour la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences (GPEEC) ; il permet aussi d'analyser l'accompagnement dans la carrière et fournit des informations précieuses sur les conditions de travail des personnels.

En cela, le bilan social est devenu un exercice annuel désormais traditionnel, avec une présentation en comité technique, puis en conseil d'administration. Il est un outil de communication, de transparence et de développement de la culture de notre établissement.

Le document qui vous est proposé est le fruit d'un travail collaboratif coordonné par Sonia Bernage et Aurélie Canovas au sein du pôle pilotage, développement RH et dialogue social de la DRH. Je les remercie vivement pour la qualité du travail réalisé, ainsi que tous les personnels ayant participé à la collecte et à l'analyse des informations.

Je vous souhaite une bonne lecture du bilan social 2018 de l'Université de Toulon.

Xavier Leroux

Président de l'Université de Toulon



10 063

Étudiantes et étudiants inscrits-es hors doctorantes et doctorants



**971** Personnels titulaires et contractuels

16 unités de recherche :

10 laboratoires labellisés en sciences et technologies dont 5 unités mixtes de recherche

6 laboratoires labellisés en sciences humaines et sociales

**3** pôles thématiques interdisciplinaire :

Mer environnement et développement durable, échanges et sociétés méditerranéennes et information, numérique, prévention

# Les données clés de l'université

**6** unités de formations et de recherche :

Droit, lettres et sciences humaines, sciences économiques et de gestion, sciences et techniques, Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (STAPS), Ingémédia (Sciences de l'Information et de la Communication)

institut d'administration des entreprises

institut universitaire de technologie et 7départements

école d'ingénieur SEATECH

école supérieur de
professorat et de l'éducation coaccréditée avec Nice

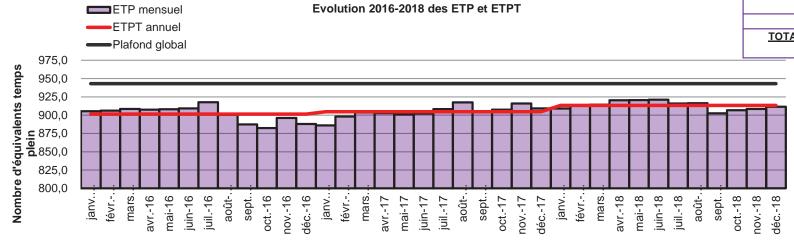
service de formation tout au long de la vie

# I. Les emplois

## Section 1 : le plafond d'emplois délégués par l'état au 31/12/2018 en ETPT

Au 31/12/2018, le plafond d'autorisation d'emplois délégués par l'état est de 850,67 ETPT. Il est à noter que l'addition du plafond d'emplois État et du plafond d'emplois sur ressources propres correspond au plafond global.

EMPLOIS B.I	.A.T.S.S.	Variation avec 2017	EMPLOIS ENSEIGNANTS-ES		Variation avec 2017
B.I.A.T.S.S. Titulaires	330,5	=	Supérieur	349,5	=
TOTAL B.I.A.T.S.S.	<u>330,5</u>	=	Second degré	115,0	=
			Sous total emplois titulaires	<u>464,5</u>	=
			ATER, Lecteur, Maître-sse de langue, contrat doctoral, Post doctorant-e	55,67	-0,33
			Sous total emplois non titulaires	<u>55,67</u>	-0,33
			TOTAL ENSEIGNANTS-ES	<u>520,17</u>	-0,33
			TOTAL DES EMPLOIS DELEGUES	850.67	-0.33



Equivalent temps plein travaillé (E.T.P.T.) : Il s'agit de l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds. Il est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

Equivalent temps plein (E.T.P.) : il prend en compte la quotité de travail mais pas la durée d'activité dans l'année. Il donne les effectifs présents à une date donnée, corrigés de la quotité de travail

La notion d'emploi correspond au support existant sur lequel on peut affecter un ou plusieurs agents. La notion d'effectif correspond aux agents que l'on affecte sur ces emplois.

# II. Les effectifs

Toutes les données sur les effectifs sont extraites en date du 31/12/2018, à partir du système d'information RH « **BO-Harpège-Winpaie** ». Les vacataires sont exclus des effectifs.

# **DEFINITIONS**

CATÉGORIE  Les personnels de la fonction publique sont classés en trois catégories hiérarchiques :  □ catégorie A : fonctions d'études, d'encadrement, de conception et de direction  □ catégorie B : fonctions d'application et de mise en œuvre des procédures  □ catégorie C : fonctions techniques et d'exécution.	ÉQUIVALENT TEMPS PLEIN (ETP) et EQUIVALENT TEMPS PLEIN TRAVAILLE (ETPT)  L'ETP correspond à une activité exercée sur la base d'un temps plein.  L'ETPT est mesuré par la quotité de temps de travail d'un-e agent-e et par la période d'activité sur l'année. Ex : une personne à temps plein sur l'année vaut 1 ETPT, une personne à 80% sur l'année vaut 0,8 ETPT.
CONTRACTUEL  Agent non titulaire recruté pour assurer un remplacement, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi ou à un accroissement temporaire d'activité ou pour satisfaire un besoin permanent à temps complet ou incomplet. Il convient de distinguer les contractuels de droit public, qui sont classés selon leur niveau de responsabilité dans les catégories A, B ou C ou recrutés sous contrat d'apprentissage.	<b>GRADE</b> Subdivision du corps, la hiérarchie des grades au sein d'un corps est déterminée par décret.
CORPS Ensemble de fonctionnaires soumis au même statut. Les corps sont classés en catégories A, B ou C.	STATUT Ensemble des règles régissant un même corps de fonctionnaires. On distingue un statut général des fonctionnaires de la fonction publique d'État et des statuts particuliers pour chaque corps.
EFFECTIF Une personne physique est comptabilisée pour une unité à une date donnée.	TITULAIRE Agent-e employé-e dans un emploi permanent inscrit au budget de l'État.

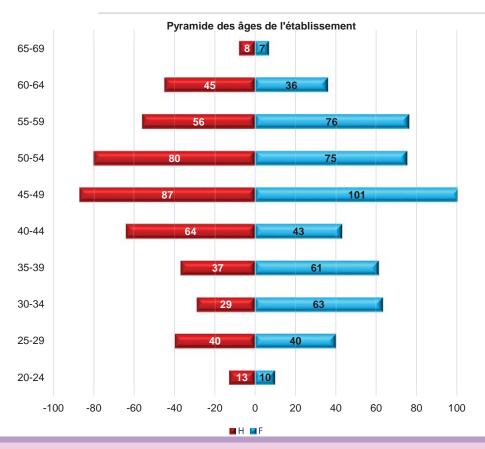
# CHIFFRES CLES 2018

PERSONNEL B.I.A.T.S.S	S.	Variation avec 2017	PERSONNEL ENSEIGNA	Variation avec 2017	
Filière A.T.S.S.	56	-1	Enseignants chercheurs	301	+3
Filière Bibliothèques	25	=	Enseignants du second degré	94	-2
Filière I.T.R.F.	220	-2			
Filière santé social	2	=			
Sous total fonctionnaires	303	-3	Sous total fonctionnaires	395	+1
Agents contractuels	167	+16	Enseignants contractuels	106	+2
Sous total contractuels	167	+16	Sous total contractuels	106	+2
Effectif total	470	+13	Effectif total	501	+3
EFFECTIF GLOBAL UNIVERSIT	DULON		971	+16	



	% de femmes	% d'agents-es titulaires	% d'agents-es de nationalités étrangères	Age Moyen
Enseignants-es	39%	79%	7,8%	45,9
B.I.A.T.S.S	67%	64%	3,4%	45,4

# CHIFFRES CLES 2018



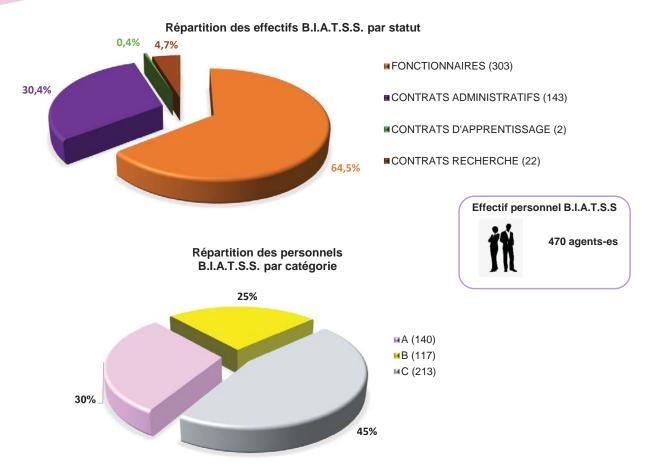
Age moyen des personnels au 31/12/2018											
<u>Féminin</u> <u>Masculin</u> <u>TOTAL</u>											
А	44,4	45,9	45,3								
В	43,6	46,0	44,4								
С	47,3	47,6	47,4								
Total général											

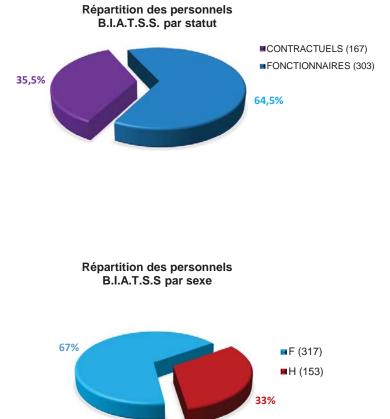
Age médian des personnels au 31/12/2018										
А	47									
В	46									
С	49									
Total général	47									

Age médian : l'âge qui divise les effectifs en 2 groupes numériquement égaux, la moitié est plus jeune, l'autre moitié plus âgée

## Section 1 : les personnels B.I.A.T.S.S

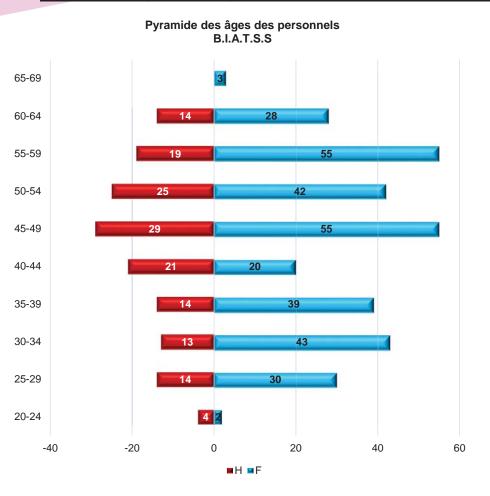
### A. Population globale : généralités, affectations et cartographie





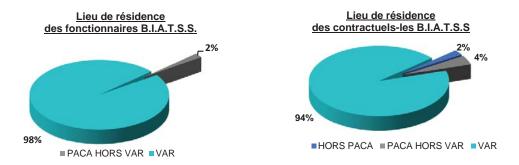
## Section 1 : les personnels B.I.A.T.S.S

### A. Population globale : généralités, affectations et cartographie



Nous constatons que l'ensemble des agents-es résident en France pour 2018.

L'observation du lieu de résidence des personnels B.I.A.T.S.S., fonctionnaires ou contractuels, témoigne d'une répartition similaire.

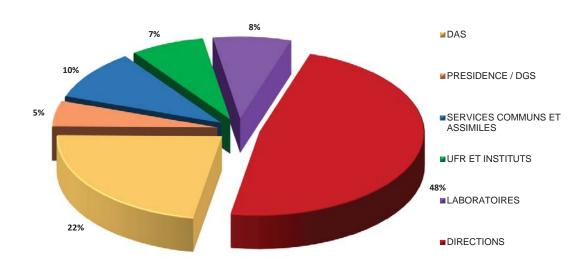


Nationalité	Effectif	Résidence	Effectif
FRANCE	454	France	470
ALGERIE	2	TOTAL	470
GRECE	1		-
ITALIE	1		
SUEDE	1		
TUNISIE	1	7	
VIET NAM	1		Effectif B.I.A.T.S.S
BRESIL	1		
BELGIQUE	2		le nationalité étrangère
TCHAD	1	<u>é</u>	16 soit 3,4% de
ESPAGNE	1		l'effectif total
UKRAINE	1	2	(470)
SLOVAQUIE	1		(110)
HONGRIE	1	7	
DANEMARK	1		
Total général	470	7	

# Section 1 : les personnels B.I.A.T.S.S

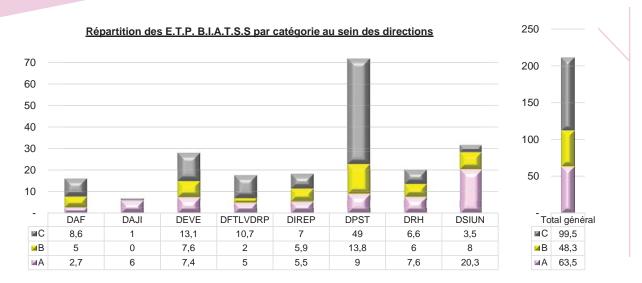
### A. Population globale : généralités, affectations et cartographie

Répartition des E.T.P. des personnels B.I.A.T.S.S. par type de structure



On constate une répartition des ETP similaire à celle de 2017.

### A. Population globale : généralités, affectations et cartographie



# Section 1 : les personnels B.I.A.T.S.S

L'ensemble des directions totalise 211,3 E.T.P. au 31/12/2018 soit 1,6 E.T.P. de plus qu'en 2017. On observe une hausse de 3 E.T.P à la DAJI dont un poste qui était auparavant rattaché à la DGS.

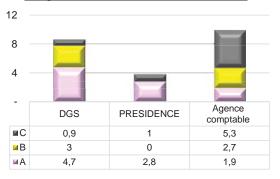
La direction du pilotage (DP) a été absorbée par la DGS pour devenir le pôle pilotage.

En 2018, les E.T.P. reliés directement à la présidence sont au nombre de 22,3, soit 1,2 E.T.P. de plus qu'en 2017.

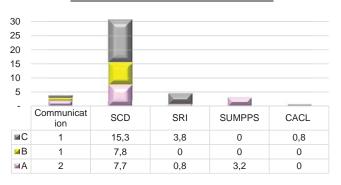
Un E.T.P catégorie est C (contrat d'apprentissage), affecté à la DGS, a été délocalisé au service communication.

La répartition des E.T.P est stable dans les services communs et assimilés (+0,8) ainsi que dans les directions administratives de site (+1,8).

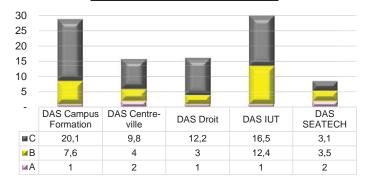
### Répartition des E.T.P. B.I.A.T.S.S. par catégorie reliés directement à la Présidence



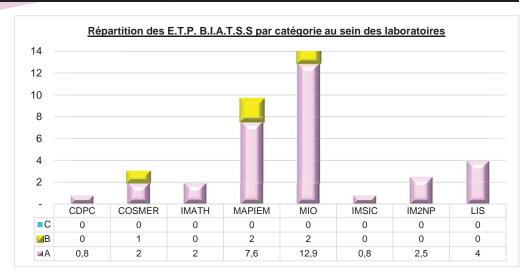
## Répartition des E.T.P. B.I.A.T.S.S. par catégorie au sein des services communs et assimilés



### Répartition des E.T.P. B.I.A.T.S.S par catégorie au sein des directions administratives de site



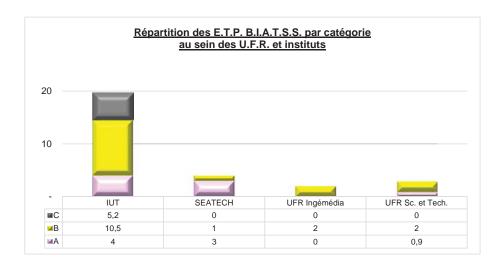
### A. Population globale : généralités, affectations et cartographie



L'ensemble des UFR et instituts totalisent 28,6 E.T.P. en 2018, contre 28,1 E.T.P. en 2017 soit 0,5 E.T.P. supplémentaire. Cette augmentation concerne SEATECH qui passe de 3 E.T.P. à 4 E.T.P. contre 0,5 E.T.P. en moins pour l'I.U.T.

# Section 1 : les personnels B.I.A.T.S.S

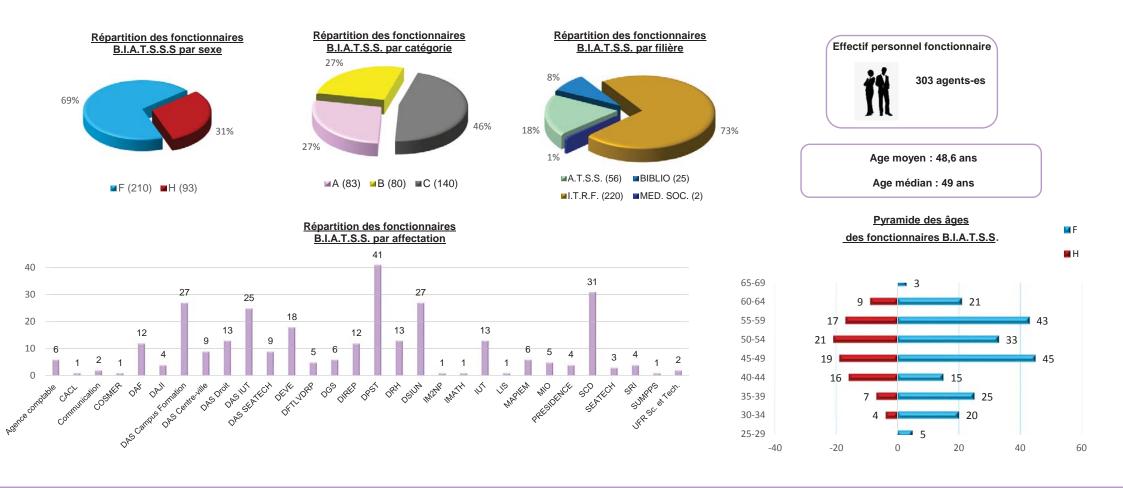
Les laboratoires connaissent une hausse de leurs effectifs (+ 6,9) due au plan Marshall I et II qui ont couvert l'année 2018. Le laboratoire PROTEE ayant disparu, ses effectifs ont été absorbés par le laboratoire M.I.O.



#### Cartographie des effectifs B.I.A.T.S.S.

										Car	tograpi	nie des	CHECK	13 D.I.F	<u>. i .o.o</u>	<u> </u>									
STRUCTURE	AAE	AC EPSCP	ADJAENES	ADMENESR	APPRENTI	ASI	ASSAE	ATRF	BIBAS	BIBLIO.	СОО	CDI	CONS BIB.	CONS GEN. BIB.	DGS	IGE	IGR	INF ENES	MAG.	SAENES	ТЕСН.	% de titulaires	% de contractuels	Total effectif	Total E.T.P.T.
Agence comptable	1	1	1	-	-	-	-	1	-	-	2	3	-	-	-	-	-	-	-	1	1	55%	45%	11	9,9
CACL	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	100%	0%	1	0,8
CDPC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	100%	1	0,8
Communication	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	50%	50%	4	4,0
COSMER	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	33%	67%	3	3,0
DAF	1	-	1	-	-	-	-	3	-	-	3	2	-	-	-	1	1	-	-	1	4	71%	29%	17	16,3
DAJI	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	1	1	-	-	-	-	57%	43%	7	7,0
DAS Campus Formation	-	-	10	-	-	-	-	11	-	-	3	1	-	-	-	1	-	-	-	2	3	87%	13%	31	28,7
DAS Centre-ville	1	-	2	-	-	-	-	4	-	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	53%	47%	17	15,8
DAS Droit	-	-	4	-	-	-	-	5	-	-	2	2	-	-	-	-	1	-	-	-	3	76%	24%	17	16,2
DAS IUT	-	-	6	-	-	-	-	6	-	-	4	3	-	-	-	1	-	-	-	4	8	78%	22%	32	29,9
DAS SEATECH	-	-	2	-	-	-	-	2	-	-	-	1	-	-	-	2	-	-	-	1	2	90%	10%	10	8,6
DEVE	1	-	1	-	-	-	1	6	-	-	11	1	-	-	-	5	-	-	-	-	4	60%	40%	30	28,1
DFTLVDRP	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	10	3	-	-	-	-	-	-	-	-	2	28%	72%	18	17,7
DGS	1	-	-	-	-	-	-	1	-	-	2	1	-	-	1	2	-	-	-	-	1	67%	33%	9	8,6
DIREP	-	-	-	-	-	-	-	7	-	-	6	2	-	-	-	-	1	-	-	1	3	60%	40%	20	18,4
DPST	1	-	-	-	-	2	-	31	-	-	23	12	-	-	-	1	-	-	-	-	6	54%	46%	76	71,8
DRH	2	-	2	1	-	2	-	2	-	-	6	2	-	-	-	-	-	-	-	-	4	62%	38%	21	20,2
DSIUN	-	-	1	-	1	4	-	2	-	-	4	1	-	-	-	11	2	-	-	-	7	82%	18%	33	31,8
IM2NP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	33%	67%	3	2,5
IMATH	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	50%	50%	2	2,0
IMSIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	100%	1	0,8
IUT	-	-	-	-	-	1	-	4	-	-	7	1	-	-	-	2	-	-	-	-	6	62%	38%	21	19,7
LIS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	1	-	-	-	1	-	-	-	-	-	25%	75%	4	4,0
MAPIEM	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	4	-	-	-	-	2	2	-	-	-	1	60%	40%	10	9,6
MIO	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	10	-	-	-	-	1	2	-	-	-	2	33%	67%	15	14,9
PRESIDENCE	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	100%	0%	4	3,8
SCD	-	-	-	-	-	1	-	5	7	4	2	1	2	1	-	-	-	-	11	-	-	85%	15%	34	30,8
SEATECH	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	75%	25%	4	4,0
SRI	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	80%	20%	5	4,6
SUMPPS	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	1	-	-	-	25%	75%	4	3,2
UFR Ingémédia	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	100%	2	2,0
Total général	9	1	34	1	2	12	1	95	7	4	124	41	2	1	1	39	12	1	11	10	62	64%	36%	470	442,4

### B. Les personnels fonctionnaires : généralités, étude par filière



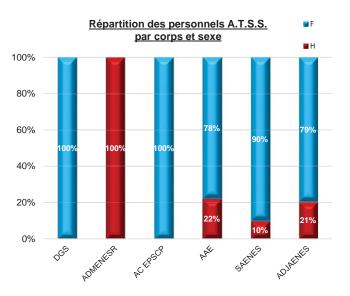
#### Distribution des personnels A.T.S.S. par corps et sexe

		FEMI	NIN	MASCU	JLIN	TOTAL		
CATEGORIE	CORPS	EFFECTIF	<u>ETPT</u>	EFFECTIF	<u>ETPT</u>	EFFECTIF	TOTAL ETPT	
	SGEPES	1	1	0	0	1	1,0	
_	AC EPSCP	1	1	0	0	1	1,0	
A	ADMENESR	0	0	1	1	1	1,0	
AAE		7	6,6	2	2	9	8,6	
Total A		9	8,6	3	3	12	11,6	
В	SAENES	9	8,5	1	1	10	9,5	
Total B		10	9,5	1	1	11	10,5	
С	ADJAENES	27	24,4	7	6,7	34	31,1	
Total C		27	24,4	7	6,7	34	31,1	
TOTAL GENE	RAL	45	41,5	11	10,7	56	52,2	

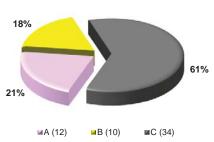


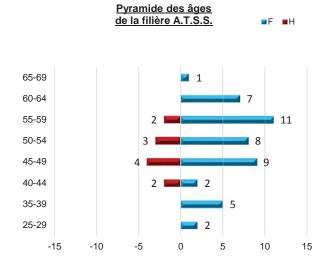
Age moyen: 50,8 ans

Age médian : 53 ans









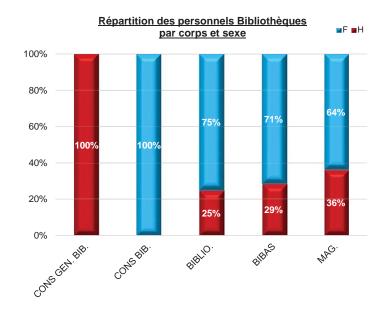
#### Distribution des personnels Bibliothèques par corps et sexe

CATECORIE	CORRE	<u>FEMI</u>	NIN	MASC	<u>ULIN</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETRE
CATEGORIE	<u>CORPS</u>	EFFECTIF ETPT		<u>EFFECTIF</u>	<u>ETPT</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETPT
	CONS GEN.						
	BIB.	0	0	1	1	1	1
A	CONS BIB.	2	1,9	0	0	2	1,9
	BIBLIO.	3	2,8	1	1	4	3,8
Total A		5	4,7	2	2	7	6,7
В	BIBAS	5	4,8	2	2	7	6,8
Total B		5	4,8	2	2	7	6,8
С	MAG.	7	5,8	4	4	11	9,8
Total C		7	5,8	4	4	11	9,8
TOTAL GENERAL		17	15,3	8	8	25	23,3

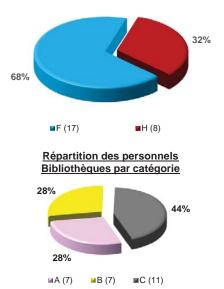


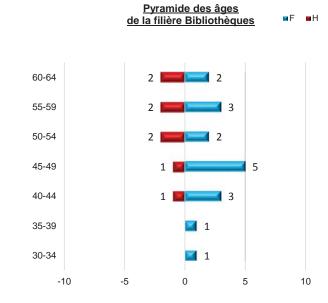
Age moyen: 51,04 ans

Age médian : 50 ans



#### Répartition des personnels Bibliothèques par sexe





#### Distribution des personnels de la filière santé social par corps et par sexe

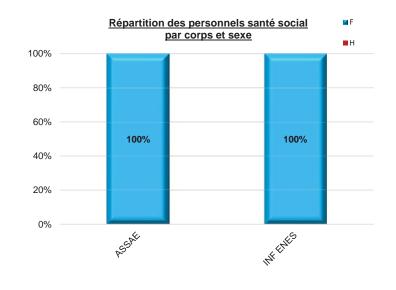
CATEGORIE	CORRS	FEMI	NIN .	MASC	<u>ULIN</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETPT	
CATEGORIE	CORPS	<u>EFFECTIF</u>	<u>ETPT</u>	<u>EFFECTIF</u>	<u>ETPT</u>	TOTAL EFFECTIF		
Α	INF ENES	1	0,8	0	0	1	0,8	
Total A		1	0,8	0	0	1	0,8	
В	ASSAE	1	0,9	0	0	1	0,9	
Total B		1	0,9	0	0	1	0,9	
TOTAL GENERAL		2	1,7	0	0	2	1,7	

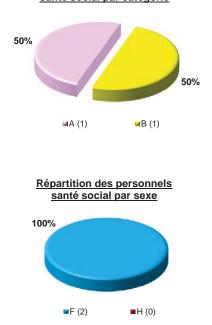


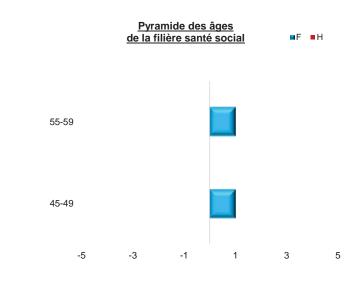
Age moyen : 54 ans

Age médian : 54 ans

### Répartition des personnels santé social par catégorie







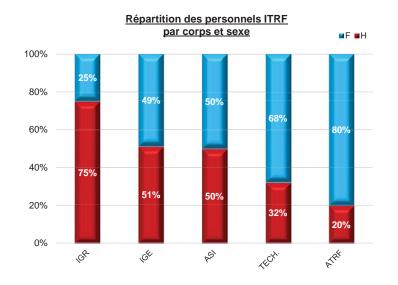
#### Distribution des personnels de la filière I.T.R.F par corps et par sexe

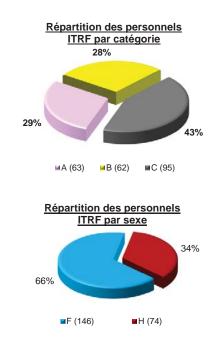
CATEGORIE	CORPS	<u>FEMI</u>	<u>NIN</u>	MASC	<u>ULIN</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETPT
OATEOORIE	CORFS	<u>EFFECTIF</u>	<u>ETPT</u>	<u>EFFECTIF</u>	<u>ETPT</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETFT
	IGR	3	2,8	9	8,9	12	11,7
Α	IGE	19	17,4	20	19,3	39	36,7
	ASI	6	5,8	6	6	12	11,8
Total A		28	26	35	34,2	63	60,2
В	TECH.	42	40,8	20	20	62	60,8
Total B		42	40,8	20	20	62	60,8
С	ATRF	76	72,1	19	17,5	95	89,6
Total C		76	72,1	19	17,5	95	89,6
TOTAL GENERAL		146	138,9	74	71,7	220	210,6

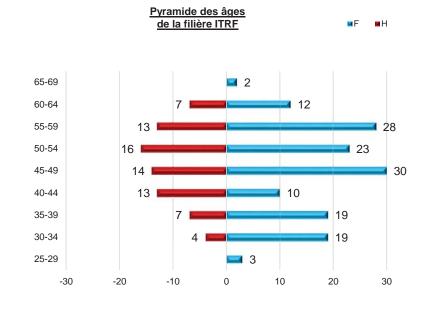


Age moyen: 47,7 ans

Age médian : 49 ans







### C. Répartition des B.I.A.T.S.S. fonctionnaires par profil de poste

Fil	ière / Corps	B.A.P A	B.A.P B	B.A.P C	B.A.P D	B.A.P E	B.A.P F	B.A.P G	B.A.P J	Total
	AAE	-	-	-	-	-	-	-	9	9
	Agent-e comptable	-	-	-	-	-	-	-	1	1
A.T.S.S.	ADJAENES	-	-	-	-	-	-	-	34	34
Ā	Administrateur -trice	-	-	-	-	-	-	-	1	1
	DGS	-	-	-	-	-	-	-	1	1
	SAENES	-	-	-	-	-	-	-	10	10
Total A	.E.N.E.S	-	-	-	-	-	-	-	56	56
	BIBAS	-	-	-	-	-	7	-	-	7
ö	bibliothécaire	-	-	-	-	-	4	-	-	4
BIBLIO.	Conservateur- trice	-	-	-	-	-	2	-	-	2
	Conservateur- trice général-e	-	-	-	-	-	1	-	-	1
	Magasinier	-	-	-	-	-	11	-	-	11
Total B	IBLIO.	-	-	-	-	-	25	-	-	25
	ASI	1	-	3	-	3	2	1	2	12
乓	ATRF	1	-	3	-	1	1	34	55	95
I.T.R.F.	IGE	1	4	3	1	11	6	3	10	39
5	<u>IGR</u>	0	3	1	-	5	0	0	3	12
	TECH.	2	1	6	-	7	4	8	34	62
Total I.	T.R.F	5	8	16	1	27	13	46	104	220
Total		5	8	16	1	27	38	46	160	301

Selon le référentiel des emplois-types de la recherche et de l'enseignement supérieur (REFERENS III), on retrouve 8 branches d'activités professionnelles :

- BAP A : Sciences du vivant, de la terre et de l'environnement
- BAP B : Sciences chimiques et Sciences des matériaux
- BAP C : Sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique
- □ BAP D : Sciences Humaines et Sociales
- BAP E : Informatique, Statistiques et Calcul Scientifique
- □ BAP F : Culture, Communication, Production et diffusion des savoirs
- BAP G : Patrimoine immobilier, Logistique, Restauration et Prévention
- □ BAP J : Gestion et Pilotage

En 2018, à l'université de Toulon, la filière I.T.R.F. couvre l'intégralité des branches d'activité professionnelle tandis que les filières A.E.N.E.S. et Bibliothèques concentrent leurs métiers au sein d'une seule branche, respectivement les B.A.P. J et F.

Par convention, les personnels de l'A.E.N.E.S ont été intégralement affectés en BAP J

L'infirmière et l'assistante sociale, comptabilisés dans la filière santé social, ont été retirées du tableau car elles ne peuvent être rattachées à une B.A.P.

#### **BILAN B.I.A.T.S.S FONCTIONNAIRES**

En 2018, la population B.I.A.T.S.S. titulaire diminue de 3 agents-es passant de 306 à 303 agents-es. Cette diminution s'explique par le non remplacement des départs à la retraite ou leur remplacement par des personnels contractuels. Le dispositif de titularisation du « 12/03/2012 » a permis de titulariser 3 agentes-es, auquel s'ajoute un concours interne.

On constate que les 303 agents-es représentent un E.T.P. global de 287,8. Cet écart correspond aux temps partiels qui représentent donc 15,4 E.T.P en 2018 comme en 2017.

La filière A.T.S.S. (ex A.E.N.E.S.) : se compose de 56 agents-es en 2018 soit 1 personnel de moins que l'an dernier. La part féminine au sein de cette filière reste quasiment identique à celle observée en 2017 : les femmes représentent 80% des personnels (-1 point).

La pyramide des âges reste stable. Le vivier masculin se situe entre les tranches d'âge 40-44 ans à 55-59 ans avec une légère prédominance dans la tranche 45-49 ans. Concernant la population féminine, les tranches d'âge 45-49 ans, et 55-59 ans sont toujours prédominantes. L'âge moyen passe de 51 ans à 50,8 ans suite une augmentation des populations féminines dans les tranches d'âges de 25-29 ans et 35-39 ans.

La filière I.T.R.F.: reste en 2018, la filière la plus nombreuse avec une diminution de son effectif: 220 agents-es, soit 2 de moins qu'en 2017.

La répartition par catégorie des personnels au sein de cette filière est légèrement modifiée : les agents-es de catégorie A et de catégorie B représentent respectivement 2 points et 1 point de moins alors que les agents-es de catégorie C représentent 3 points de plus qu'en 2017.

La répartition hommes/femmes en fonction des corps de cette filière est stable par rapport à 2017 pour les ATRF. Cependant on note une augmentation des populations féminines au sein des IGR ( + 5 points), au sein des IGE ( + 3 points), au sein des TECH ( + 5 points). On observe une augmentation de la population masculine ASI (+ 7 points). La population féminine des ITRF augmente de 2 points. On note une modification de la pyramide des âges avec une augmentation de la population féminine des 55-59 ans et des 35-39 ans.

L'âge moyen est stable tandis que l'âge médian augmente d'un an.

La filière des bibliothèques : compte 25 agents en 2018. L'effectif au sein de cette filière est donc identique à celui observé en 2017. La répartition par catégorie des personnels de cette filière est également similaire. L'âge moyen et l'âge médian augmente d'un an par rapport à 2017.

La filière santé social : Cette population est exclusivement féminine avec 2 agentes.

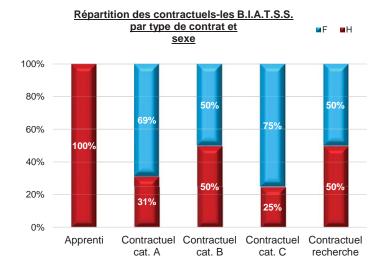
# D. Les personnels contractuels : statut, catégorie, affectations et E.T.P.

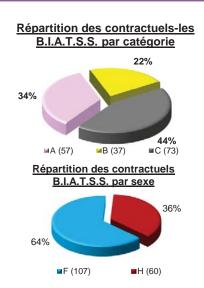
CATECODIE	CORDS -	<u>FEMI</u>	<u>NIN</u>	MASC	<u>ULIN</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETDT
CATEGORIE	<u>CORPS</u>	<b>EFFECTIF</b>	<u>ETPT</u>	<b>EFFECTIF</b>	<u>ETPT</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETPT
	APPRENTI	0	0	1	1	1	1
Α	CDD	25	24,1	16	15,3	41	39,4
	CDI	9	8,4	6	6	15	14,4
Total A		34	32,5	23	22,3	57	54,8
В	CDD	15	14,8	17	16,5	32	31,3
Ь	CDI	4	3,5	1	1	5	4,5
Total B		19	18,3	18	17,5	37	35,8
	APPRENTI	0	0	1	1	1	1
С	CDD	38	34	13	11,5	51	45,5
	CDI	16	14,1	5	3,4	21	17,5
Total C		54	48,1	19	15,9	73	64
TOTAL GENERAL	_	107	98,9	60	55,7	167	154,6

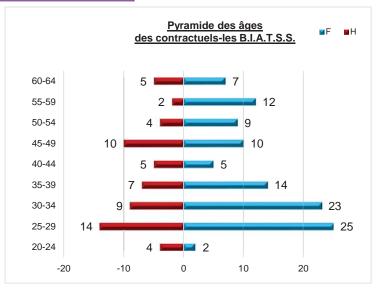


Age moyen: 39,5 ans

Age médian : 36 ans



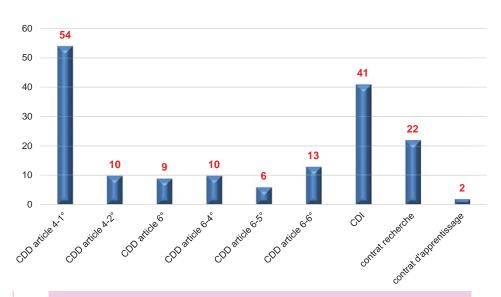




Contrat recherche 2018: 22 (+7)

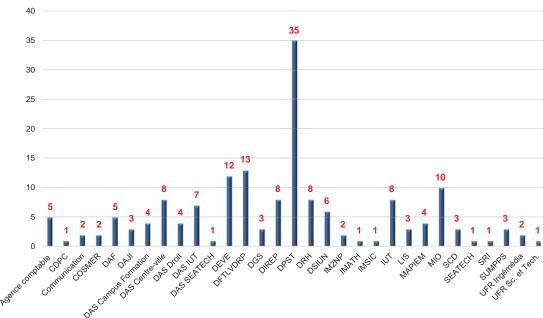
CDI: 41 (similaire à 2017)

#### Répartition des contractuels B.I.A.T.S.S. par nature juridique du contrat



- ☐ C.D.D. Art. 4°1 : recrutement pour un besoin permanent à temps complet pour lequel il n'existe pas de corps de fonctionnaire correspondant.
- □ C.D.D. Art. 4°2 : recrutement pour un besoin permanent à temps complet pour les emplois de niveau de catégorie A.
- ☐ C.D.D. Art. 6 : recrutement pour un besoin permanent à temps incomplet
- C.D.D. Art. 6°4: recrutement pour remplacement momentané: C.L.D., C.L.M., congé maternité ou parental...
- □ C.D.D. Art. 6°5 : recrutement pour un besoin de continuité du service, en cas de vacance temporaire d'emploi dans l'attente d'un recrutement de fonctionnaire
- C.D.D. Art. 6°6: recrutement pour un besoin saisonnier ou occasionnel





La répartition des contractuels B.I.A.T.S.S. par affectation reste sensiblement identique à celle observée en 2017. Ainsi, les directions/services où l'on retrouve le plus d'agents contractuels sont la DPST, la DFTLVDRP, la DEVE. L'augmentation au sein du M.I.O vient de l'absorption du laboratoire PROTEE.

#### **BILAN B.I.A.T.S.S CONTRACTUELS**

L'université compte 167 agents-es contractuels-les contre 151 l'an dernier, soit une hausse de 16 agents-es.

Nombre de B.I.A.T.S.S. contractuels par type de contrat											
	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>								
CDI	39	41	41								
CDD pérenne	73	68	73								
CDD temporaire	16	24	29								
contrat recherche	17	15	22								
B.O.E.	-	1	-								
Contrat	1	2	2								
d'apprentissage											
TOTAL	146	151	167								

En 2018, le nombre de personnels contractuels administratifs s'élève à 142 soit 9 de plus qu'en 2017 et le nombre de contractuels recherche passe de 15 à 22, soit 7 de plus que l'an passé.

Depuis la mise en place du dispositif de titularisation de la loi du 12 mars 2012, **43** agents ont été titularisés sur un total de 63 agents-es éligibles. Parmi les 20 agents restants non titularisés, 9 n'entraient plus dans ce dispositif (retraite, réussite concours BOE ou de droit commun) et 11 n'ont pas souhaité se porter candidat.

L'étude porte sur une photographie établie au 31 décembre de l'année 2018, incluant dans son périmètre des contrats de courte durée destinés à compenser des congés maternité mais aussi des congés de longue maladie ou bien encore des contrats destinés à prendre en charge un accroissement d'activité.

On constate alors, que les contrats à vocation « temporaire », qui correspondent aux articles 6°4, 6°5 et 6°6, sont au nombre de 29, soit 5 de plus que l'an passé. Les contrats pérennes (CDD + CDI) sont au nombre de 114, soit 5 de plus qu'en 2017.

En 2018, on observe 5 passages de CDD en CDI.

Le taux de féminisation au sein de cette population diminue encore de 2 points par rapport à 2017 : 64% de femmes contre 36% d'hommes.

Nous pouvons constater que la répartition hommes/femmes en fonction du type de contrat reste identique pour les contractuels-les de catégorie A. On observe, une parité concernant les CDD de catégorie B ainsi que pour les contrats recherche.

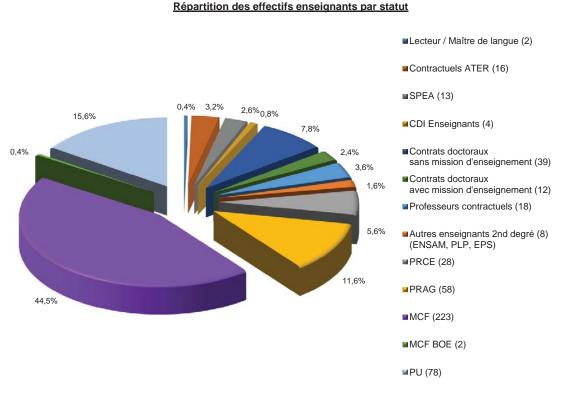
La répartition par catégorie des agents-es contractuels-les a quant à elle été impactée. En effet, on constate à la fois une augmentation des contractuels A ( + 5 points) et une diminution des contractuels B et C correspondant à une baisse respective de 2 et 3 points.

L'âge moyen diminue légèrement à 39,5 ans. La pyramide des âges reste sensiblement la même qu'en 2017 avec une diminution de la tranche des 25-29 ans chez les femmes et une augmentation chez les hommes.

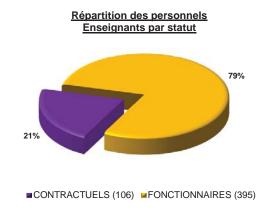
# Section 2 : les personnels enseignants

### A. Population globale : généralités, affectations et cartographie

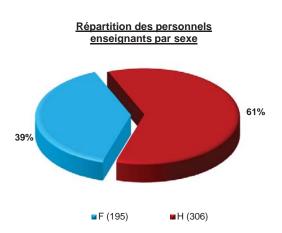
#### \_\_\_\_\_





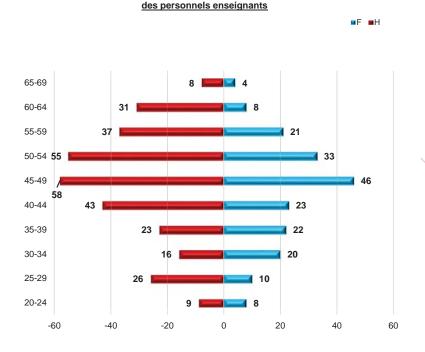






## Section 2 : les personnels enseignants

### A. Population globale : généralités, affectations et cartographie



Pyramide des âges





■HORS PACA ■PACA HORS VAR ■VAR

VIET NAM

total général

**■**HORS PACA

1

501

■ PACA HORS VAR

TOTAL

■VAR

501

Résidence Effectif France 501

Nationalité	Effectif
FRANCE	462
ALGERIE	3
ALLEMAGNE	2
ARGENTINE	1
BELGIQUE	1
BRESIL	1
CANADA	1
CHINE	1
COMORES	1
COTE D'IVOIRE	2
ESPAGNE	1
GRECE	1
ITALIE	9
LIBAN	2
MALI	1
MAROC	2
PORTUGAL	1
ROUMANIE	1
ROYAUME-UNI	4
SUISSE	2
TCHEQUE (REPUBLIQUE)	1

Effectif enseignant de nationalité étrangère 39 soit 7,8% de

l'effectif total (501)

21 nationalités sont représentées

Age moyen: 45,9 ans

Age médian : 47 ans

en 2018.

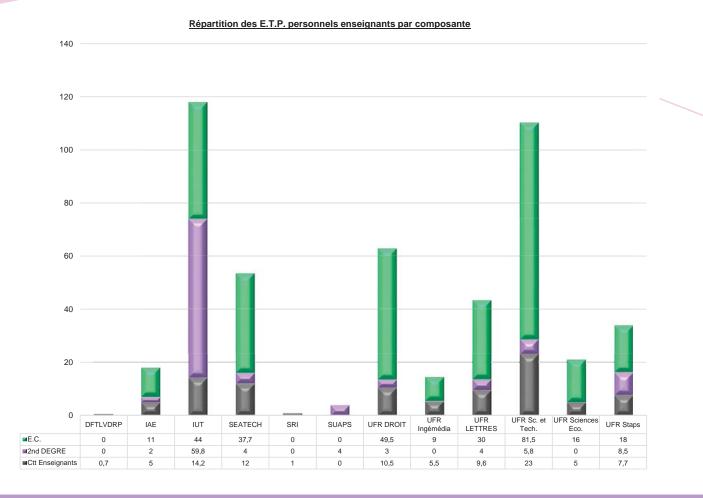
Nous constatons que l'ensemble des agents-es résident en France en 2018.

L'observation du lieu de résidence des

personnels enseignants, fonctionnaires ou contractuels, témoigne d'une

répartition comparable à celle observée

### A. Population globale : généralités, affectations et cartographie



## Section 2 : les personnels enseignants

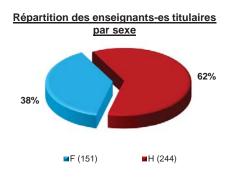
Le schéma de répartition des personnels enseignants par composante reste sensiblement identique à celui constaté en 2017. Cependant, on observe une hausse des E.T.P enseignants-es au sein des UFR STAPS et sciences et techniques alors que l'on observe une baisse au sein de l'IUT.

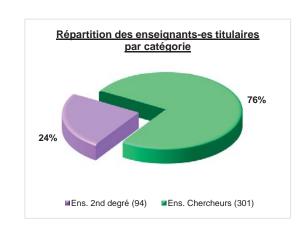
#### Cartographie des effectifs enseignants.

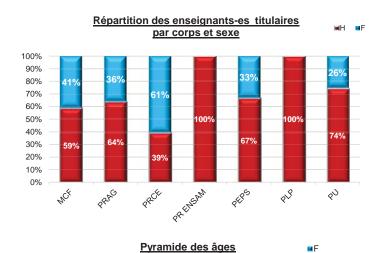
STRUCTURE	ATER	CTT DOC AVEC MISSION d'enseignement	CTT DOC SANS MISSION d'enseignement	LECTEUR	M. LANGUES	PROF. CTT. 2ND DEGRE	CDI ENSEIGNANT	SPEA	PEPS	PLP	PR ENSAM	PRCE	PRAG	MCF BOE	MCF	PU	% de titulaires	% de contractuels	Total général	Total E.T.P.T.
DFTLVDRP	-	-	_	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	100%	1,0	0,7
IAE	2	1	1	-	-	-	-	2	-	-	-	1	1	-	10	2	68%	32%	20,0	18,0
IUT	1	_	_	-	-	10	2	6	-	2	2	21	36	1	40	4	85%	15%	125,0	118,0
SEATECH	_	2	9	-	-	1	-	-	-	-	1	1	2	-	28	11	78%	22%	55,0	53,7
SRI	-	_	_	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0%	100%	1,0	1,0
SUAPS	_	_	_	-	-	-	-	-	3	-	-	-	1	-	-	-	100%	0%	4,0	4,0
UFR DROIT	4	1	5	-	-	-	-	1	-	-	-	1	2	-	38	12	83%	17%	64,0	63,0
UFR Ingémédia	1	2	1	-	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	7	3	60%	40%	16,0	14,5
UFR LETTRES	2	_	2	1	1	2	-	2	-	-	-	2	2	1	22	8	78%	22%	45,0	43,6
UFR Sc. et Tech.	3	5	14	-	-	2	-	-	-	-	-	1	5	-	55	27	79%	21%	112,0	110,3
UFR Sciences Eco.	1	1	3	-	-	_	-	_	-	_	-	_	_	_	9	7	76%	24%	21,0	21,0
UFR Staps	2	-	4	-	-	2	-	1	-	_	-	1	9	_	14	4	75%	25%	37,0	34,2
Total général	16	12	39	1	1	18	4	13	3	2	3	28	58	2	223	78	79%	21%	501	482,0

**Remarque** : les données présentées dans la dernière colonne du tableau cidessous sont indiquées en équivalent temps plein travaillé (E.T.P.T.) : il est ici question de la quotité de travail et non du potentiel d'enseignement.

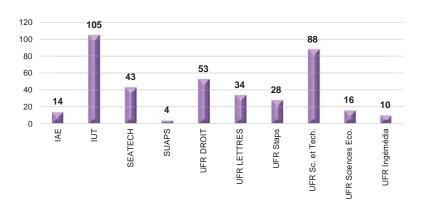
### B. Les personnels fonctionnaires : généralités, étude par « catégorie »





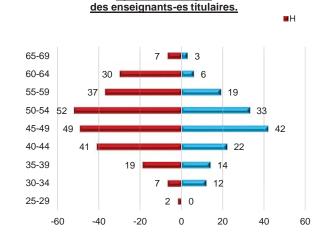


#### Répartition des enseignants-es titulaires par affectation





Age moyen: 49,1 ans Age médian : 49 ans



■F

#### Distribution des enseignants-es chercheurs-euses par corps, par grade et sexe

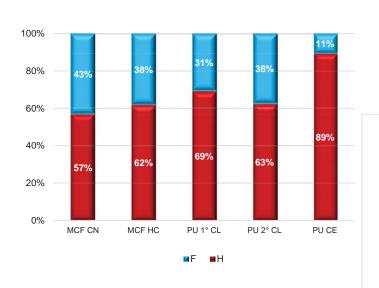
CORPS	<u>GRADE</u>	<u>FEMINII</u>	<u>N</u> <u>ETPT</u>	MASCULIN EFFECTIF	<u>ETPT</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETPT
	PU CE	3	3	25	25	28	28
PU	PU 1° CL	8	8	18	18	26	26
	PU 2° CL	9	9	15	15	24	24
Total PU		20	20	58	58	78	78
MCE	MCF HC	32	32	52	49,2	84	81,2
MCF	MCF CN	60	58,5	79	79	139	137,5
Total MCF		92	90,5	131	128,2	223	218,7
TOTAL GENERAL		112	110,5	189	186,2	301	296,7



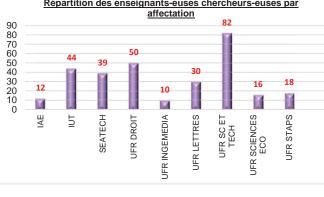
Age moyen: 49,3 ans

Age médian : 49 ans

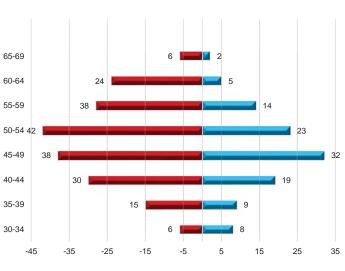
## Répartition des enseignants-es chercheurs-euses par corps-grade et sexe







### <u>Pyramide des âges</u> <u>des enseignants-es chercheurs-euses</u>



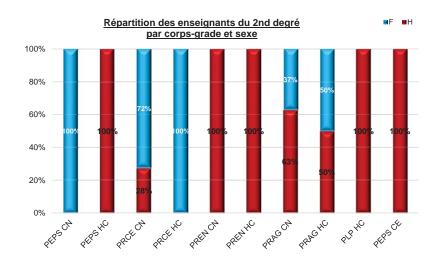
#### Distribution des enseignants-es du second degré par corps, par grade et sexe

CORRE	CRADE	FEMI	NIN	MASCU	<u>JLIN</u>	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETPT
CORPS	GRADE	EFFECTIF	ETPT	<u>EFFECTIF</u>	ETPT	TOTAL EFFECTIF	TOTAL ETFT
PLP	PLP CE	0	0	1	1	<u>1</u>	<u>1</u>
	PLP HC	0	0	1	1	<u>1</u>	<u>1</u>
Total PEPS		0	0	2	2	2	2
	PEPS CN	1	1	0	0	<u>1</u>	<u>1</u>
PEPS	PEPS HC	0	0	1	1	<u>1</u>	<u>1</u>
	PEPS CE	0	0	1	1	<u>1</u>	<u>1</u>
Total PEPS		1	1	2	2	3	3
PR ENSAM	PREN CN	0	0	1	1	<u>1</u>	<u>1</u>
PK ENSAW	PREN HC	0	0	2	2	<u>2</u>	<u>2</u>
Total PR ENSAM		0	0	3	3	3	3
	PRCE CN	13	13	5	5	<u>18</u>	<u>18</u>
PRCE	PRCE HC	3	3	0	0	<u>3</u>	<u>3</u>
	PRCE CE	1	1	6	5	<u>7</u>	<u>6</u>
Total PRCE		17	17	11	10	28	27
	PRAG CN	13	12	22	22	<u>35</u>	<u>34</u>
PRAG	PRAG HC	6	5,3	6	6	<u>12</u>	<u>11,3</u>
	PRAG CE	2	2	9	8,8	<u>11</u>	<u>10,8</u>
Total PRAG		21	19,3	37	36,8	58	56,1
TOTAL GENERAL		39	37,3	55	53,8	94	91,1



Age moyen: 48,3 ans

Age médian : 48 ans

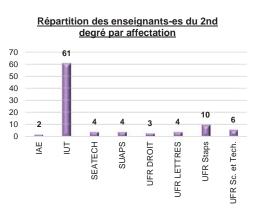


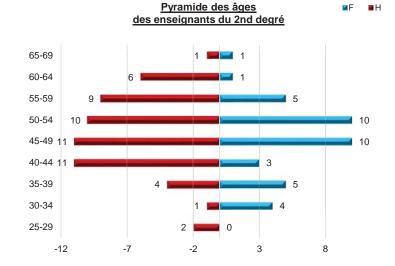
59%

■H (55)

Répartition des enseignants-es du 2nd degré par sexe

■F (39)





#### **BILAN ENSEIGNANTS-ES FONCTIONNAIRES**

En 2018, la population enseignante titulaire reste stable par rapport à 2017 (+1). La répartition des effectifs reste identique à celle de 2017 : 26% d'enseignants-es du second degré et 74% d'enseignants-es chercheurs-euses. Le nombre de femmes enseignantes titulaires augmente d'un point.

On observe des augmentations légères au sein des UFR STAPS (+2), SEATECH (+1), INGEMEDIA (+1). On note une baisse significative au sein de l'IUT (-4) et deux plus ténues à l'IAE et en droit (-1). L'effectif observé au sein des autres composantes est stable.

Les enseignants-es chercheurs-euses : regroupent 301 enseignants-es : 223 maîtres-sses de conférences et 78 professeurs-es des universités soit 2 maîtres-esses de conférences de plus qu'en 2017, le nombre de professeurs-es des universités restant stable (+1). La répartition hommes / femmes reste quasiment identique à celle constatée l'année passée (+1 point de femmes). Néanmoins, la part féminine des P.U 2° CL continue d'augmenter significativement pour la deuxième année avec 38% (+6 points) ainsi que celle des P.U 1°CL (+5 points) et celle de PU CE (+3 %). On constate également une hausse des maîtresses de conférences hors classe avec 38% (+4 points).

L'effectif des enseignants-es chercheurs-euses diminue dans certaines composantes : - 1 au sein de l'IUT, l'IAE, l'UFR droit et - 3 pour l'UFR STAPS. Il augmente pour SEATECH (+1) et INGEMEDIA (+1). Pour les autres composantes, l'effectif reste stable par rapport à 2017.

L'U.F.R Sciences et techniques reste la composante la plus dotée, avec 82 enseignants-es chercheurs-euses.

Les enseignants-es du second degré : sont au nombre de 94 soit deux de moins que l'an passé.

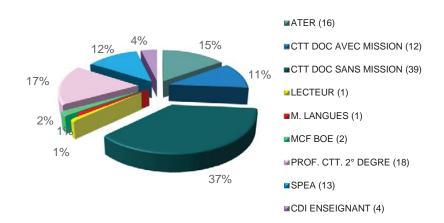
La représentation féminine au sein de cette population diminue légèrement en 2018, passant de 42% à 41%.

On observe une légère hausse du nombre d'enseignants-es du second degré au sein de l'UFR STAPS (+ 1). On note une baisse pour l'IUT (-3) que pour les autres composantes l'effectif reste stable.

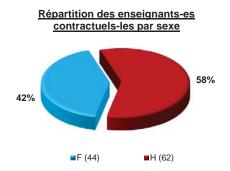
L'âge moyen diminue légèrement passant de 47,7 ans à 48,3 ans tandis que l'âge médian reste stable soit 48 ans.

### C. Les personnels contractuels : généralités, étude des populations

#### Répartition des enseignants-es contractuels-les par type de contrat



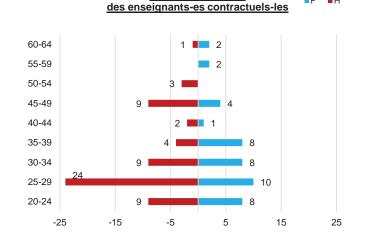
CORPS	<u>FEMII</u>	NIN	MASC	<u>ULIN</u>	TOTAL	TOTAL ETPT
CORPS	<u>EFFECTIF</u>	ETPT	EFFECTIF	ETPT	EFFECTIF	TOTAL EIFT
ATER	8	7,5	8	8	16	15,5
CDI ENSEIGNANT	2	1,5	2	2	4	3,5
CTT DOC AVEC MISSION	3	3	9	9	12	12
CTT DOC SANS MISSION	13	13	26	26	39	39
LECTEUR	1	1	0	0	1	1
M. LANGUES	1	1	0	0	1	1
MCF BOE	1	1	1	1	2	2
PROF. CTT. 2ND DEGRE	11	8,1	7	5,6	18	13,7
SPEA	4	2	9	4,5	13	6,5
TOTAL GENERAL	44	38,1	62	56,1	106	94,2



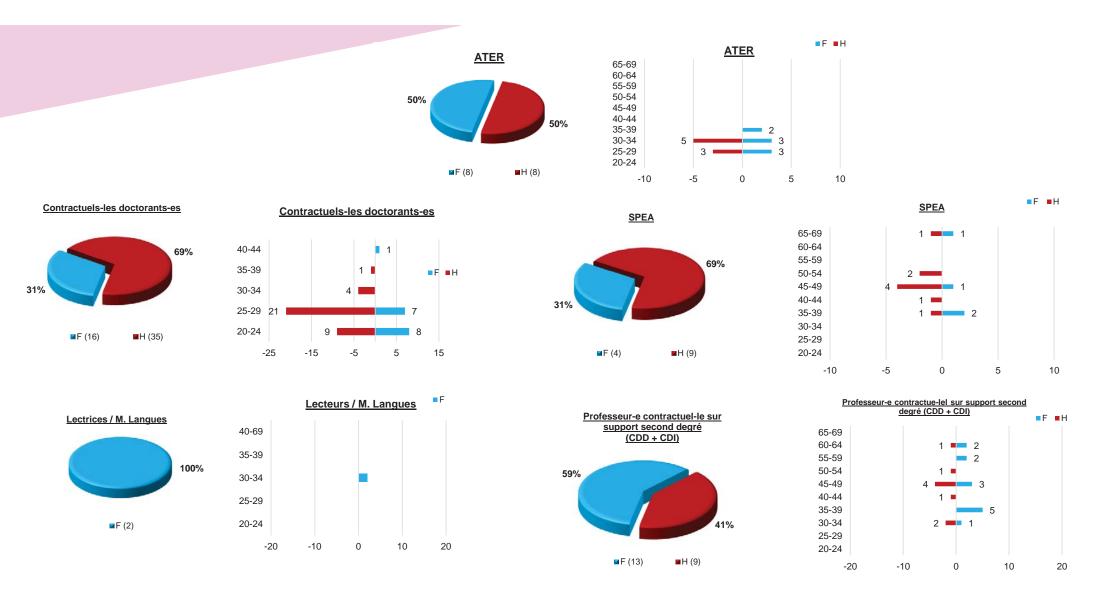


Age moyen : 34,1 ans

Age médian : 30 ans



Pyramide des âges



### BILAN ENSEIGNANTS-ES CONTRACTUELS-LES

En 2018, l'université dénombre 106 enseignants-es contractuels-les, soit 2 de plus que l'an passé.
On dénombre deux contrats doctoraux supplémentaires par rapport à 2017 soit 51 contre 48, répartis de
la façon suivante :
☐ 30 sont financés par l'état (dont 2 ENS et 1 handicap)
☐ 3 sont financés par une administration
☐ 3 sont financés par la région
☐ 6 sont cofinancés par la région et des entreprises
☐ 5 sont cofinancés par l'université et la région
☐ 2 sont cofinancés par l'université et des entreprises
☐ 1 est cofinancé par l'université et une autre administration
☐ 1 est financé par l'université
La représentative féminine augmente d'un point, elle passe de 41 % à 42 %.
La representative reminine augmente d'un point, elle passe de 41 % à 42 %.
L'âge augmente légèrement passant de 33,8 à 34,1 ans.
L'âge médian augmente d'un an et il passe à 30 ans. La population reste tout de même assez jeune.

# III. Les mouvements de personnel

# **DEFINITIONS:**

#### BOE

Bénéficiaires de l'obligation d'emploi. 6% de l'ensemble des postes ouverts au recrutement leur sont normalement réservés. Bénéficiaire d'un recrutement propre par la voie contractuelle (sous réserve de validation dans le cadre de la campagne d'emploi).

### **DÉTACHEMENT**

Position du ou de la fonctionnaire placé-e hors de son corps d'origine et continuant à bénéficier dans ce corps de ses droits à avancement et retraite. Il est prononcé sur demande de l'agent-e. Le-la fonctionnaire détaché-e perçoit la rémunération de son corps d'accueil. S'il-elle est détaché-e d'office, il-elle conserve sa rémunération si celle du nouvel emploi est moins élevée. À la fin du détachement, le-la fonctionnaire est réintégré-e dans son corps d'origine et affecté-e dans un emploi correspondant à son grade ou il-elle est intégré-e dans le corps d'accueil.

### DISPONIBILITÉ

Position du ou de la fonctionnaire placé-e temporairement hors de son administration ou service d'origine et qui pendant cette période cesse de bénéficier de sa rémunération, de ses droits à avancement et à retraite.

Il existe 3 types de disponibilités : la disponibilité sous réserve des nécessités de service, la disponibilité de droit, la disponibilité d'office. À l'expiration d'une période de disponibilité sous réserve des nécessités de service, le ou la fonctionnaire a droit à réintégration sur l'un des trois premiers postes vacants dans son grade. À l'expiration d'une période de disponibilité de droit, le ou la fonctionnaire est obligatoirement réintégré-e dans son administration d'origine. À l'expiration d'une période de disponibilité d'office, le ou la fonctionnaire est soit réintégré-e dans son administration d'origine, soit admis-e à la retraite, soit licencié-e.

#### Recrutements réservés au titre de la loi du 12 mars 2012 dite LOI SAUVADET

Il s'agit de recrutements réservés visant à résorber l'emploi précaire dans la fonction publique. Ils s'adressent aux agents-es non titulaires répondant aux critères d'ancienneté et de nature de contrats définis dans la loi n°2012-347 du 12 mars 2012.

#### MUTATION

La mutation permet au fonctionnaire de changer d'emploi relevant du même grade et du même cadre d'emploi auprès d'un nouvel employeur. La mutation ne concerne ni les fonctionnaires stagiaires ni les agents-es contractuels-les. Les mutations sont prononcées après avis des conseils compétents.

### CONCOURS

Examen où ne sont admis-es qu'un nombre limité et déterminé à l'avance de candidats-es, qui après classement, obtiennent une place. Seules sont lauréates, les personnes classées sur liste principale. Dans la fonction publique, il y a généralement deux épreuves : une d'admissibilité et une d'admission. Le concours permet à la personne lauréate de démarrer une carrière dans la fonction publique.

# CHIFFRES CLES 2018

### FLUX ENTRANTS / SORTANTS DES PERSONNELS CONTRACTUELS ET FONCTIONNAIRES

Sortants						
Enseignants	49					
B.I.A.T.S.S.	56					
Total	105					

<u>Entrants</u>						
Enseignants	52					
B.I.A.T.S.S.	71					
Total	123					

Taux de rotation					
Enseignants	10,6%				
B.I.A.T.S.S.	14,6%				
Total	12,5%				

Taux de rotation : somme du nombre d'arrivées et du nombre de départs d'agents au cours de l'année, divisé par 2, rapporté à l'effectif moyen de l'année

### RECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-ES FONCTIONNAIRES

Corps	Postes ouverts au recrutement	Postes pourvus	<u>Taux</u> d'endorecrutement	Plafond endorecrutement
P.U.	4	4	50%	45%
M.C.F.	9	9	7%	35%
2 <sup>nd</sup> degré	1	1	-	
Total	14	14		

### RECRUTEMENT PAR CONCOURS DES B.I.A.T.S.S FONCTIONNAIRES

NATURE DU RECE		RESULTAT DU RECRUTEMENT				
Interne	0	<u>Catégorie</u>	Postes ouverts	Postes pourvus	Taux de concours infructueux	
Externe	3	A B	2	2	0% 0%	
Loi 12/03/12	10	С	9	4	55,5%	
Total	13	Total	13	8	38 %	

### AGE MOYEN DES DEPARTS A LA RETRAITE EN 2018

	B.I.A.T.S.S.	ENSEIGNANTS	Total général
Hommes	64	65	65
Femmes	63	66	64
Age moyen	63	65	64

Part des femmes dans les jurys de concours						
B.I.A.T.S.S						
% de femmes dans les jurys	51%					
% de présidentes de jurys	57%					

## Section 1 : les personnels sortants

## A. Les personnels sortants : population globale

En 2018, le flux de personnels sortants a diminué par rapport à 2017 : 105 contre 112, dont 56 B.I.A.T.S.S et 49 enseignants-es.

On observe qu'il y a une diminution du nombre de départs à la retraite pour les personnels enseignants : - 4 en comparaison avec 2017. Toutefois, le nombre de départs à la retraite pour les personnels B.I.A.T.S.S. augmente passant de 7 en 2017, à 9 en 2018.

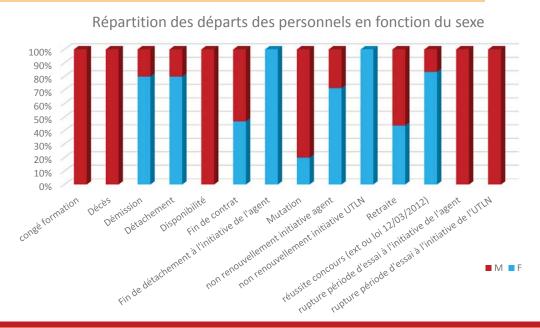
Parmi la population B.I.A.T.S.S., le nombre de départs le plus important concerne les personnels de catégorie A avec 28 départs constatés.

En 2018, 5 agents-es ont démissionné : 4 BIATSS (uniquement des contractuels) et 1 enseignant-e en CDI ; 4 agents-es contractuels-les BIATSS ont vu leur contrat ne pas être renouvelé à l'initiative de l'université ; 1 agent contractuel BIATSS a vu sa période d'essai rompue à l'initiative de l'université.

Par ailleurs, on constate une baisse significative du nombre de contrats arrivés à leur terme : 49 en 2018 contre 72 en 2017. A l'inverse, le nombre de détachement et de mutation augmente avec respectivement +4 et +3 en 2018.

55 femmes et 50 hommes ont quitté l'université en 2018. Les démissions et les détachements concernent majoritairement des femmes, et à l'inverse, les ruptures de période d'essai et les mutations concernent principalement des hommes.

Time de dément	B.I.A.T.S.S.			ENCEICNANTS ES	TOTAL	
Type de départ —	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	- ENSEIGNANTS-ES	TOTAL	
Congé de formation	-	-	1		1	
Décès	-	-	-	1	1	
Démission	1	2	1	1	5	
Détachement	1	1	1	2	5	
Disponibilité	2	1	-	-	3	
Fin de détachement à l'initiative de l'agent-e	1	-	-	-	1	
Contrat arrivé à son terme	11	-	1	37	49	
Mutation	1	3	-	1	5	
Retraite	6	2	1	7	16	
non renouvellement initiative agent-e	3	4	-	-	7	
non renouvellement initiative UTLN	2	-	2	-	4	
rupture période d'essai à l'initiative de l'agent-e	-	1	-	-	1	
rupture période d'essai à l'initiative de l'UTLN	-	1	-	-	1	
Réussite concours (ext ou loi 12/03/2012)	-	2	4	-	6	
Total général	28	18	10	49	105	



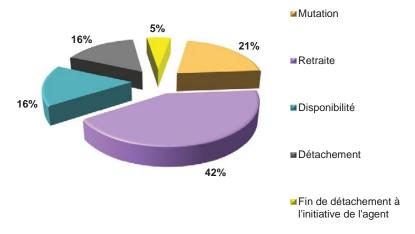
Le flux sortant de contractuels enseignants, en 2018, a diminué par rapport à 2017 : 38 contre 55. A l'inverse, le flux de contractuels BIATSS sortants a augmenté avec 36 en 2018 contre 30 en 2017. Parmi les 36 sortants, on comptabilise 6 agents contractuels ayant réussi un concours (externe ou loi du 12/03/2012) au sein de l'université.

Le nombre global de fonctionnaires sortants augmente également par rapport à 2017 avec 30 sortants, soit 6 sortants fonctionnaires BIATSS de plus et 3 sortants enseignants-es de moins.

Les personnels fonctionnaires B.I.A.T.S.S.: la retraite reste le premier motif de départ des personnels fonctionnaires administratifs et techniques. Cependant, sa proportion diminue passant de 54% en 2017 à 42% en 2018. On constate une augmentation importante de la proportion de mutation (+6 points), de détachement (+8 points) et de disponibilité (+16 points).

CTATUT	<u>B.I.A</u>	.T.S.S.	<u>Total</u>	<u>ENSEIGNANTS</u>		<u>Total</u>	TOTAL
<u>STATUT</u>	<u>F</u>	<u>H</u>	<u>B.I.A.T.S.S.</u>	<u>F</u>	<u>H</u>	<u>Enseignants</u>	TOTAL
ATER	-	-	-	8	6	14	14
ATER mi-temps	-	-	-	-	1	1	1
Agent contractuel BIATSS	19	6	25	-	-	-	25
Contrat recherche	5	6	11	-	-	-	11
Doctorant avec mission	-	-	-	2	5	7	7
Doctorant sans mission	-	-	-	4	2	6	6
SPEA	-	-	-	1	5	6	6
Prof. Ctt 2° degré	-	-	-	2	1	3	3
Enseignant CDI	-	-	-	1	-	1	1
Fonctionnaire	10	10	20	3	8	11	31
Total général	34	22	56	21	28	49	105

### Répartition des fonctionnaires B.I.A.T.S.S. par motif de départ



<u>Les personnels fonctionnaires enseignants :</u> en 2018, la proportion de départ à la retraite diminue légèrement passant de 79% à 64%. Ainsi, il s'agit du premier motif de départ des personnels fonctionnaires enseignants.

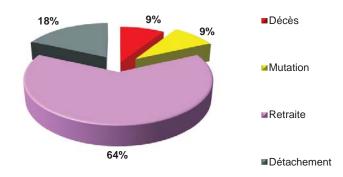
À l'inverse, la proportion de départs en détachement connait une augmentation passant de 0% à 18%.

En 2018, parmi le flux d'agent-es contractuels-les sortants-es, 30 d'entre eux/elles ont réellement quitté l'établissement et les 6 agents-es contractuels-les restants-es sont devenus-es fonctionnaires, soit par la voie du concours externe pour 1 d'entre eux/elles, soit par le biais du dispositif « Sauvadet » pour 5 d'entre eux/elles.

On constate que le motif de départ le plus important pour les BIATSS contractuels reste le terme du contrat avec 12 départs dont 1 CDD temporaire et 11 contrats recherche.

Le non renouvellement à l'initiative de l'agent est le deuxième motif de départ le plus important constaté en 2018 pour les agents contractuels BIATSS : 7 départs d'agent contractuel BIATSS sur besoin pérenne.

### Répartition des fonctionnaires enseignants-es par motif de départ



Motifs de départ de l'établissement des B.I.A.T.S.S. contractuels en 2018						
	<u>CDI</u>	CDD pérenne	CDD temporaire	Contrat recherche	<u>TOTAL</u>	
Terme du contrat	-	-	1	11	12	
Démission	-	3	1	-	4	
Retraite	1	-	-	-	1	
Rupture période d'essai à l'initiative de l'université	-	1	-	-	1	
Rupture période d'essai à l'initiative de l'agent-e	-	1	-	-	1	
Non renouvellement à l'initiative de l'université	-	3	1	-	4	
Non renouvellement à l'initiative de l'agent-e	-	7	-	-	7	
TOTAL	1	15	3	11	30	

## B. Les départs en retraite des personnels fonctionnaires

FILIEDE	CORRC	2040	2047	2040
<u>FILIERE</u>	<u>CORPS</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
A.T.S.S.	Secrétaire	-	-	1
Α.1.5.5.	Adjoint-e administratif	-	1	-
Total A.T.S.S.		-	1	1
BIBLIO.	Conservateur-trice de bibliothèque	-	2	-
	Magasinier-e	1	-	-
Total BIBLIO.		1	2	-
	Ingénieur-e de recherche	-	-	1
	Ingénieur-e d'études	-	-	3
I.T.R.F.	Assistant-e ingénieur-e	-	-	1
	Technicien-ne	2	1	1
	Adjoint-e technique	2	3	1
Total I.T.R.F.		4	4	7
Santé social	Infirmière	1	-	-
Total Santé social		1	-	-
TOTAL		6	7	8

<u>FILIERE</u>	<u>CORPS</u>	<u>2016</u>	2017	2018
	Professeur-e EPS	-	-	-
SECOND DEGRE	Professeur-e certifié-e	1	1	1
	Professeur-e agrégé-e	3	1	1
Total Second degré		4	2	2
ENSEIGNANTS-ES	Maître-sse de conférences	1	6	1
CHERCHEURS-EUSES	Professeur-e des universités	1	3	4
Total Enseignants Chercheurs		2	9	5
TOTAL		6	11	7

En 2018, l'université compte 15 départs en retraite soit 3 de moins qu'en 2017. Pour information, un ou une agente contractuelle a quitté l'établissement en 2018 pour prendre sa retraite.

Parmi ces 15 départs, 8 relèvent de la population B.I.A.T.S.S. et 7 de la population enseignante.

Le nombre de départs en retraite, relevés au sein de la population B.I.A.T.S.S., connaît une légère augmentation passant de 7 à 8 en 2018 (+2 par rapport à 2016).

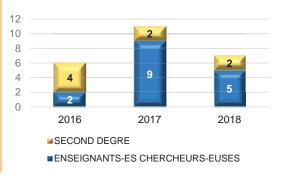
On constate, que le nombre de départs en retraite des personnels fonctionnaires enseignants, après une augmentation en 2017, diminue à 7 (-4).

Le nombre de départs à la retraite des enseignants de second degré est stable et à l'inverse, le nombre de départ à la retraite des enseignants-es chercheurs-euses diminue et passe de 9 à 5.

### <u>Départ en retraite des fonctionnaires</u> B.I.A.T.S.S. entre 2016 et 2018



### <u>Départs en retraite des fonctionnaires</u> enseignants-es entre 2016 et 2018



## Section 2 : les personnels entrants

## A. Les personnels entrants : population globale

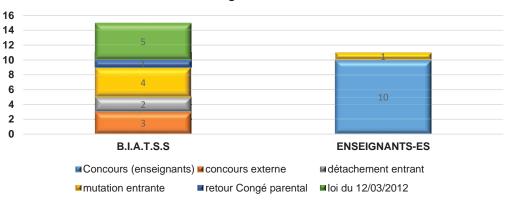
En 2018, 123 agents-es ont intégré l'université de Toulon dont 71 personnels B.I.A.T.S.S. et 52 personnels enseignants.

						•	
POPULATION		B.I.A.T.S.S.		El	NSEI	GNANTS-ES	Tatal mining
GLOBALE	<u>F</u>	M	<u>Total</u>	E	M	Total	Total général
Apprenti	0	0	0	0	0	0	0
ATER	0	0	0	6	8	14	14
BOE	0	0	0	1	0	1	1
Contractuel-le BIATSS	27	14	41	0	0	0	41
Contractuel-le recherche	9	6	15	0	0	0	15
Doctorant-e avec mission	0	0	0	0	0	0	0
Doctorant-e sans mission	0	0	0	7	10	17	17
Fonctionnaire	11	4	15	7	4	11	26
Lecteur-trice	0	0	0	0	0	0	0
Maître-sse de langues	0	0	0	0	0	0	0
Professeur-e contractuel	0	0	0	4	3	7	7
SPEA	0	0	0	0	2	2	2
Total général	47	24	71	25	27	52	123

## a. Les personnels entrants : agents-es fonctionnaires

Compte tenu des nouveaux et nouvelles entrants-es mais également des contractuels-les déjà présents-es dans l'établissement, le flux de nouveaux et nouvelles fonctionnaires s'établit à 11 enseignants-es et 15 B.I.A.T.S.S. (dont 5 titularisations loi du 12/03/2012).

# Répartition des personnels fonctionnaires entrants par mode d'intégration en 2018

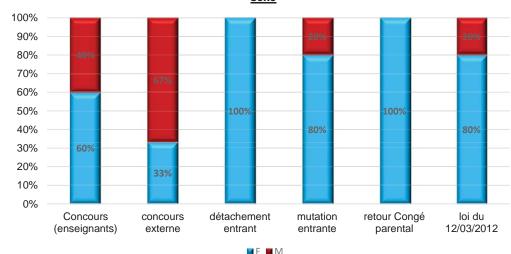


La catégorie, au sein de la population B.I.A.T.S.S., regroupant le plus de personnels entrants est la catégorie A avec 6 nouveaux/nouvelles arrivants-es.

18 femmes et 8 hommes fonctionnaires ont intégré l'université en 2018. Si l'on observe la répartition hommes / femmes, on constate que 6 postes d'enseignant-es sur 10 ont été pourvus par des femmes. Les lauréats concours externes catégorie A sont exclusivement des hommes.

#### **ENSEIGNANTS-ES** B.I.A.T.S.S. Type d'arrivée **TOTAL** <u>A</u> В <u>C</u> <u>A</u> concours (enseignants) concours externe concours interne détachement entrant loi du 12/03/2012 mutation entrante retour de congé parental Total général

# Répartition du mode de recrutement des fonctionnaires en fonction du sexe



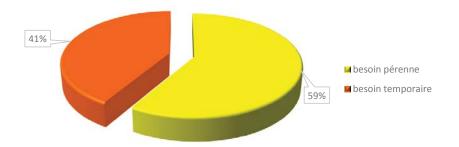
### b. Les personnels entrants : agents-es contractuels-les

En 2018, le flux de nouveaux contractuels s'établit à 56 B.I.A.T.S.S. et 41 enseignants-es contre 45 B.I.A.T.S.S. et 45 enseignants-es en 2017. On constate que pour les B.I.A.T.S.S., les catégories recueillant le plus de nouveaux entrants restent les catégories A et C avec respectivement 27 et 16 nouveaux agents-es. Aussi, le type de contrat où l'on observe le plus de nouveaux agents B.I.A.T.S.S. contractuels est le contrat administratif pérenne, avec 24 nouveaux personnels alors que le contrat administratif non pérenne compte en 2018, 17 nouveaux personnels.

Si l'on observe la répartition des nouveaux contrats administratifs par type de besoin, on observe que les recrutements sur besoin pérenne concernent 59% des personnels nouvellement recrutés contre 41% sur besoin temporaire.

		B.I.A.T.S.S.		<b>ENSEIGNANTS</b>	
Type de contrat	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>A</u>	TOTAL
ATER	-	-	-	14	14
BOE BIATSS	-	-	-	-	0
BOE enseignant	-	-	-	1	1
contrat adm. non pérenne	4	3	10	-	17
contrat adm. pérenne	8	10	6	-	24
contrat d'apprentissage	-	-	-	-	0
contrat recherche	15	-	-	-	15
doctorant avec mission	-	-	-	-	0
doctorant sans mission	-	-	-	17	17
lecteur-trice	-	-	-	-	0
maître-sse de langues	-	-	-	-	0
professeur contractuel	-	-	-	7	7
SPEA	-	-	-	2	2
Total général	27	13	16	41	97

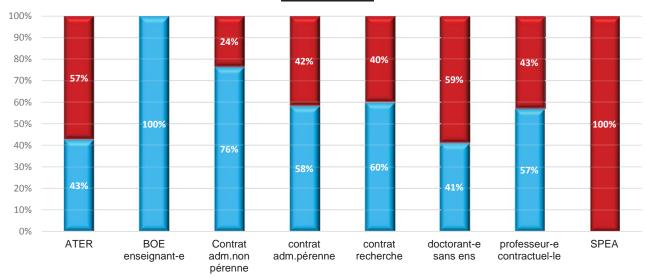
## Répartition des nouveaux contrats administratifs par type de besoin



La répartition hommes / femmes, des nouveaux et nouvelles agents-es contractuels-les, fluctue en fonction du type de contrat mais aussi de la population.

Les contrats où l'on retrouve le plus de femmes, nouvellement recrutées, sont les contrats de professeur-e contractuel-le sur support second degré vacant, de BOE enseignant-e, les contrats administratifs pérennes ou non. À l'inverse, ceux où l'on retrouve le plus d'hommes nouvellement recrutés sont les contrats de doctorant-e sans enseignement, les SPEA et les ATER.

## Répartition du type de contrat des nouveaux et nouvelles agents-es contractuels-les en fonction du sexe



## a. Le recrutement d'enseignants-es chercheurs-ses :

En 2018, 13 postes d'enseignants-es chercheurs-ses ont été proposés au recrutement : 4 postes de professeur-e d'université et 9 postes de maître-sse de conférences. Aucun des postes ouverts ne s'est avéré infructueux.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
Concours ouverts P.R.	5	8	-	4	4	21
Concours ouverts M.C.F.	9	8	-	3	9	29
Concours infructueux P.R.	1	-	-	1	-	2
Concours infructueux M.C.F.	-		-	-	-	-
Taux de concours infructueux P.R.	20%	0%	-	25%	0%	10%
Taux de concours infructueux M.C.F.	0%	0%	-	0%	0%	0%

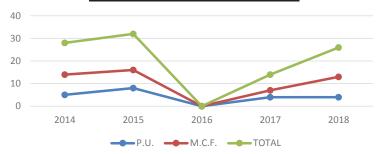
Le taux d'endo-recrutement des enseignants-es chercheurs-euses est déterminé par le ratio de recrutements internes sur le recrutement global, y compris les mutations et détachements.

Le recrutement interne des professeurs-es d'université recense les enseignants-es qui occupaient précédemment, en qualité de fonctionnaire, un emploi de maître ou maitresse de conférences dans l'établissement. Le plafond mentionné par le contrat quadriennal 2018/2022 est un taux d'endo-recrutement limité à 45%. Ce taux n'était que de 33 % sur le contrat quinquennal 2012/2017.

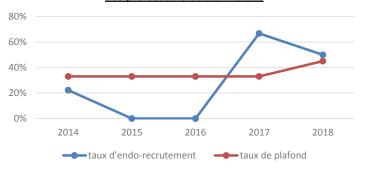
Le taux d'endo-recrutement des professeurs-es d'université en 2017 est de 50%, légèrement supérieur au plafond.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
postes de P.U pourvus	9	8	-	3	4	24
Endo-recrutement	2	-	-	2	2	6
taux d'endo-recrutement	22%	0%	0%	67%	50%	25%

## Evolution du nombre d'emplois d'enseignants-es chercheurs-euses ouverts au recrutement



## Evolution du taux d'endo-recrutement des professeurs-es d'université

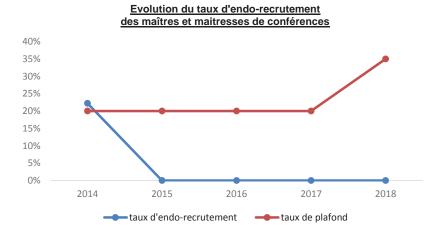


## a. Le recrutement d'enseignants-es chercheurs-ses :

Le recrutement interne (ou endo-recrutement) des maîtres et maitresses de conférence correspond aux personnes ayant soutenu leur doctorat dans l'établissement. Cela exclut les réussites de concours, les mutations et les fonctionnaires exerçant ou ayant exercé précédemment dans l'établissement.

	2014	2015	2016	2017	2018	Total
postes de M.C.F pourvus	9	8	-	3	9	29
Endo-recrutement	2	-	-	-	-	2
taux d'endo-recrutement	22%	0%	0%	0%	0%	7%

Le plafond mentionné par le contrat quadriennal 2018/2022 est un taux d'endo-recrutement limité à 35%. Ce taux n'était que de 20 % sur le contrat quinquennal 2012/2017. À l'inverse du taux d'endo-recrutement des professeurs-es, celui des maîtres et maitresses de conférences est inférieur au plafond fixé à 35 %.



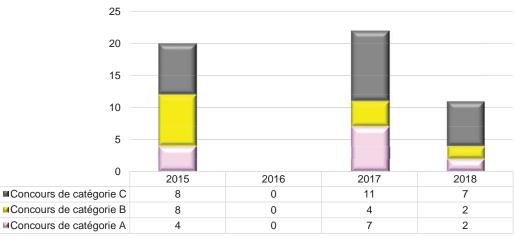
## b. <u>Le recrutement des personnels I.T.R.F</u>:

Dans le cadre de la campagne d'emplois 2018, parmi les 13 postes ouverts au recrutement de personnels I.T.R.F, 11 ont été proposés par la voie du concours : 7 C, 2 B, 2 A et 2 ont été proposés au recrutement sans concours dans le cadre du dispositif de la loi du 12/03/2012 : 2C.

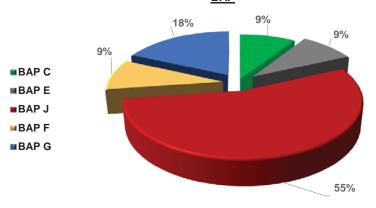
A l'instar des années précédentes, la proportion de postes publiés dans la branche d'activité professionnelle (BAP) J est la plus importantes avec 55%.

En 2018, 77% des postes publiés au concours l'ont été dans le cadre du dispositif de la loi du 12/03/2012 et 23 % dans le cadre d'un concours externe.

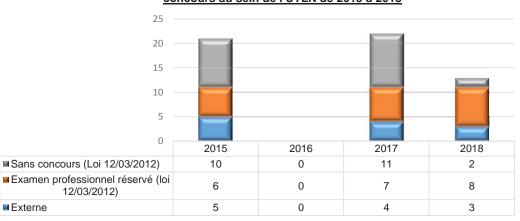
### Evolution du nombre de postes de la filière I.T.R.F publiés au concours



## Répartition des postes ouverts aux concours en 2018 par BAP



# Evolution de la répartition du type de publication des postes ouverts aux concours au sein de l'UTLN de 2015 à 2018



## b. Le recrutement des personnels I.T.R.F:

Hors recrutement de la loi du 12/03/2012, Les postes d'ATRF et d'IGE recueillent respectivement 47 et 78 préinscriptions.

Le ratio moyen du nombre de candidats-es admissibles sur le nombre d'inscrits-es est de 30 % : le plus faible correspond aux postes d'ATRF et le plus élevé aux postes d'IGE avec respectivement un ratio de 10% et 56 %. Inversement, le ratio du nombre de candidats-es présents-es à l'admission sur le nombre d'admissibles le plus élevé correspond aux postes d'ATRF (100 %) et le moins élevé correspond aux postes d'IGE (41 %).

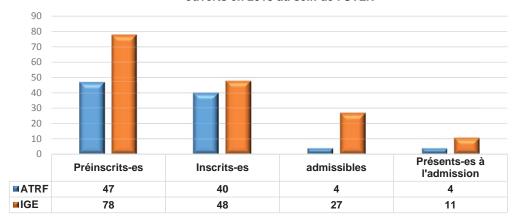
Le ratio moyen du nombre de candidats-es admis-es en LP sur le nombre de présents-es à l'admission est de 34 % : le plus élevé correspond aux ATRF : 25 % des présents-es à l'admission sont admis-es, et le moins élevé correspond aux IGE : 18% des présents-es à l'admission sont admis-es.

# C. <u>Les recrutements sans concours et</u> <u>les examens professionnalisés réservés:</u>

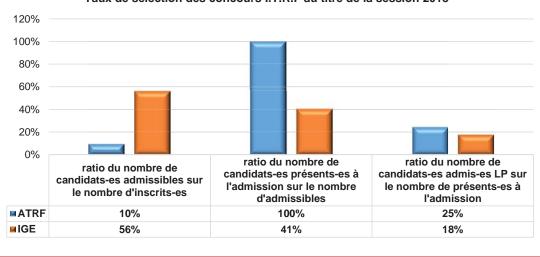
En 2018, 10 postes ont été ouverts : 8 examens professionnalisés réservés et 2 recrutements sans concours au titre de la loi du 12/03/2012. 50 % des postes proposés ont été pourvus.

- 2 postes d'adjoints-es technique, opérateur-trice logistique (cat.C), (sans concours)
- 2 postes de technicien-ne, (cat B)
- 6 postes d'adjoints-es en gestion administrative, (cat C)

## Bilan par corps des candidats aux conours I.T.R.F (hors loi du 12/03/2012) ouverts en 2018 au sein de l'UTLN



#### Taux de sélection des concours I.T.R.F au titre de la session 2018

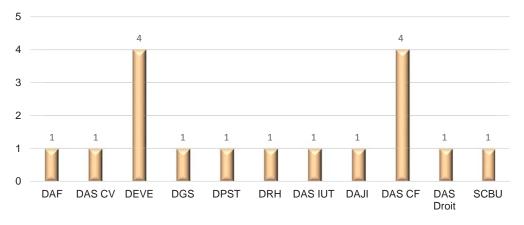


En 2018, 17 postes ont été pourvus dans la cadre de la mobilité interne : 4 de catégories A, 7 de catégorie B et 6 en catégorie C.

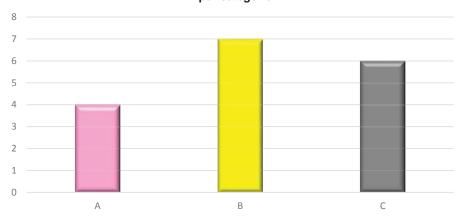
La mobilité interne n'a concerné, encore cette année, que des femmes : 11 agentes fonctionnaires et 6 contractuelles.

Les postes ont été pourvus au sein des directions administratives pour 41 % et des services centraux pour 59 %.

# Répartition des postes pourvus par le biais de la mobilité interne par affectation



# Répartition des postes pourvus par la mobilité interne en 2018 par catégorie



<u>STATUT</u>	CATEGORIE		<u>Année 2018</u>			
		<u>F</u>	<u>H</u>	<u>TOTAL</u>		
	A	3	0	3		
FONCTIONNAIRE	В	5	0	5		
FONCTIONNAIRE	С	3	0	3		
	Total fonctionnaire	11	0	11		
	A	1	0	1		
CONTRACTUEL	В	2	0	2		
CONTRACTUEL	С	3	0	3		
	Total contractuel	6	0	6		
Nombre de mobilités	Nombre de mobilités internes effectuées			17		

# IV. Les conditions d'exercice de la carrière

# CHIFFRES CLES 2018

### Modalités de service

303 personnels fonctionnaires B.I.AT.S.S							
	Hommes	Femmes	Total				
Temps complet	88	155	243				
Temps partiel	5	55	60				
Télétravail	0	0	0				

395 personnels fonctionnaires enseignants-es							
	Hommes	Femmes	Total				
Temps complet	243	149	391				
Temps partiel	2	2	4				
Télétravail	0	0	0				

### Congés thématiques

Congés de recherche et conversion thématiques							
	M.C.F	P.U	<u>Total</u>				
<u>Femmes</u>	3	0	3				
<u>Hommes</u>	2	1	3				
<u>Total</u>	5	1	6				

### Compte épargne temps

	Compte épargne temps						
	C.E.T. ancier	C.E.T. ancien système C.E.T. cumul système		C.E.T. nouveau système		TOTAL	
	<u>H</u>	<u>F</u>	<u>H</u>	<u>F</u>	<u>H</u>	<u>F</u>	TOTAL
Nombre d'agents	0	1	5	2	83	190	281
Solde (en jours)	0	2	183	62	1688	2789	4723

## Section 1 : les modalités de service

Toutes populations confondues (hors contractuels-les), 9 % des personnels fonctionnaires bénéficient d'un temps de travail à temps partiel, soit une baisse de 2 points par rapport à 2017.

A l'instar des années précédentes, les personnels B.I.A.T.S.S. sont les plus nombreux à bénéficier d'un temps de travail à temps partiel avec un taux de 20% contre 1% pour la population enseignante.

On note une baisse des agents-es à temps partiel pour les deux populations : - 1 point pour la population enseignante, -3 point pour celle des B.I.A.T.S.S.

Parmi les personnels B.I.A.T.S.S., les femmes restent, en 2018, les plus nombreuses à bénéficier d'un temps partiel : elles représentent près de 92% des agents-es bénéficiant du dispositif.

Parmi la population enseignante, autant d'hommes que de femmes travaillent à temps partiel.

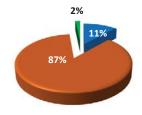
En 2018, 2% des temps partiels observés au sein de la population B.I.A.T.S.S. concernent des temps partiels thérapeutiques, soit une baisse de 4 points. Le nombre de temps partiel de droit augmente (+4 points) et le nombre de temps partiel sur autorisation est stable.

Les personnels de catégorie C sont les plus nombreux à bénéficier d'un temps de travail à temps partiel : ils représentent 55% de la population. La part des personnels de catégorie A augmente passant de 24% en 2017 à 28% en 2018. Dans le même temps, la part des personnels de catégorie B à temps partiel perd 5 points et elle se situe désormais à 17%.

MODALITES DE SERVICE	B.I.A.T.S.S fonctionnaires	ENSEIGNANTS-ES fonctionnaires
Temps complet	243	391
Temps partiel de droit	7	1
Temps partiel sur autorisation	52	3
Temps partiel thérapeutique	1	
TOTAL	303	<u>395</u>

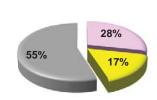


Répartition des personnels B.I.A.T.S.S fonctionnaires à temps partiel par type de temps partiel

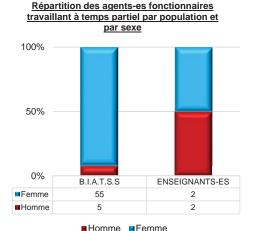


- ■Temps partiel de droit
- ■Temps partiel sur autorisation
- ■temps partiel thérapeutique

Répartition des personnels B.I.A.T.S.S fonctionnaires à temps partiel par catégorie



MA MB MC



## Section 2 : les congés maternité, paternité, adoption

En 2018, 21 agents-es ont bénéficié d'un congé maternité ou paternité pour un total de 1261 jours d'absence.

Congés maternité, paternité, adoption, parental en 2018					
Nombre de jours d'arrêts					
congé maternité	1184	14			
congé paternité	77	7			
congé d'adoption	0	0			
congé parental	0	0			
<u>Total</u>	1261	21			

## Section 3 : les congés thématiques

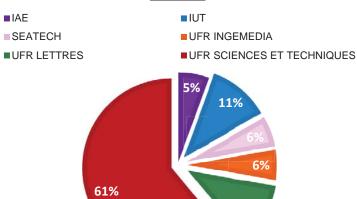
Le nombre de congés pour recherche et conversion thématique (CRCT) attribué en 2018/2019 est de 6, dont 5 accordés par l'université et 2 accordés par le conseil national des universités dont un refusé par l'agent.

<u>Année</u>	Nombre de C.R.C.T.	Dont professeurs des universités	<u>Dont maîtres</u> <u>de conférences</u>
2016/2017	6	2	4
2017/2018	6	1	5
2018/2019	6	1	5
Total général	18	4	14

Sur les 6 CRCT attribués en 2018/2019, 3 l'ont été pour des enseignants-es rattachés-es à l'UFR Sciences et Techniques. Les autres CRCT attribués concernent des enseignants-es affectés-es à l'IUT, Seatech ou encore l'UFR Lettres.

Composante		2016/2017	2017/2018	2018/2019	<u>Total</u>
I.A.E.		1	-	-	1
I.U.T.		-	1	1	2
Seatech		-	-	1	1
UFR Ingémédia		-	1	-	1
UFR Lettres		-	1	1	2
UFR Sciences et techniques		5	3	3	11
	<u>Total</u>	6	6	6	18

## répartition des crct accordés par composante de 2016/2017 à 2018/2019



## Section 4 : le compte épargne temps

Depuis 2002, les agents de l'État peuvent ouvrir un compte épargne-temps (C.E.T.) leur permettant de déposer des jours de congé ou de RTT.

Le décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 a élargi les options ouvertes en offrant aux agents de nouvelles possibilités d'utilisation des jours déposés sur leur compte. Ils avaient donc le choix de conserver leur C.E.T initial et/ou de recourir au nouveau système, ce qui donne lieu à trois types de C.E.T.:

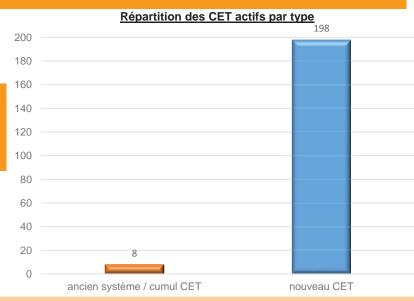
- L'ancien système C.E.T et Le cumul C.E.T. (ancien système plus nouveau système)
- Le nouveau système C.E.T.

L'établissement dénombre 281 comptes épargne temps (C.E.T.) ouverts au 31/12/2018 dont 139 C.E.T sans mouvement (en 2018 ou depuis leur ouverture). On compte 206 C.E.T avec un solde supérieur à 0 (mouvement en 2018 ou une autre année).

93 C.E.T. ouverts avant 2018 ne font l'objet d'aucune alimentation cette année. 65 agents-es ont ouverts un C.E.T. (dont 5 agents-es arrivant avec un C.E.T. ouvert d'autres une autre administrations) et 10 agents-es ayant un C.E.T. ouvert ont quitté l'établissement. Sur ces 65 C.E.T., 46 n'ont pas fait l'objet d'alimentation. Les 19 C.E.T. ouverts et alimentés représentent un placement total de 171 jours, soit en moyenne 9 jours par agent-e.



À l'instar des années précédentes, le nombre de jours placés sur un C.E.T. est en hausse en 2018. En effet, l'établissement dénombre un total de 4723 jours placés sur un C.E.T. contre 4061 en 2017, soit une hausse de 16%.



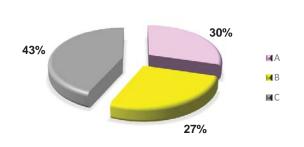
## Section 4 : le compte épargne temps

La répartition des agents-es, en fonction de la catégorie, ayant un C.E.T. ouvert, est identique à celle de 2017 pour la catégorie C. La proportion de personnels de catégorie B a diminué d'1 point passant de 28 % en 2017 à 27% en 2018. À l'inverse, la proportion de personnels de catégorie A ayant un C.E.T. ouvert augmente passant de 29 à 30%.

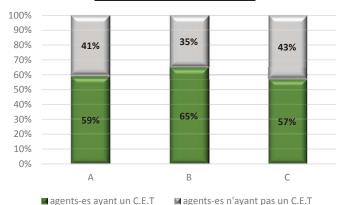
Bien qu'ils/elles ne représentent que 27% des agents-es ayant un C.E.T ouvert, la proportion des agents-es de catégorie B, disposant d'un C.E.T., par rapport à l'effectif global de cette même catégorie, est la plus importante. En effet, parmi l'effectif global de cette catégorie, 65% disposent d'un C.E.T., contre 59% pour les agents de catégorie A et 57% pour les agents de catégorie C.

On note cependant une augmentation moyenne de 17 points concernant le nombre de C.E.T. ouvert toute catégorie confondue. (44 % en 2017 contre 61% en 2018). La proportion d'agent-e par catégorie augmente respectivement de 14% pour les A. de 18% pour les B. de 16 % pour les C.

# Répartition des C.E.T ouverts en fonction de la catégorie de l'agent-e



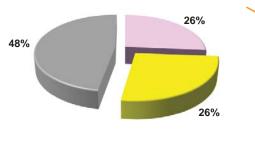
# Répartition des C.E.T ouverts par rapport à l'effectif de chaque catégorie



Catégorie	Proportion d'agents-es ayant un C.E.T. ouvert en 2016	Proportion d'agents-es ayant un C.E.T. ouvert en 2017	
Α	49%	45%	59%
В	41%	47%	65%
С	37%	41%	57%
TOTAL	41%	44%	61%

## Section 4 : le compte épargne temps

# Répartition des agents-es ayant ouvert et alimenté un C.E.T en 2018 par catégorie



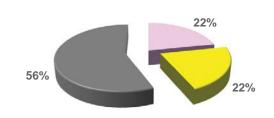
MA MB MC

En 2018, 672 jours initialement placés sur un C.E.T font l'objet d'une indemnisation au profit de 62 agents-es soit 60 jours et 5 agents-es de plus que l'an passé. L'indemnisation moyenne, par agent-e, est de 1070 € en 2018 contre 1015€ en 2017.

En 2018, 95 jours de congés non pris ont été convertis au titre de la RAFP.

En 2018, l'ensemble des catégories ayant ouvert un C.E.T l'ont alimenté

# Répartition des agents-es ayant ouverts un C.E.T. sans l'alimenter en 2018 par catégorie



MA MB MC

Catégorie	Nombre d'agent-e	Nombre de jours de congés non pris convertis au titre de la RAFP
Α	3	6
В	4	32
С	6	57
Total général	13	95

Catégorie	Valeur journalière brute du jour	ere Indemnisation des jours de		Nombre de jours indemnisés		Nombre d'agent-e	
	de congé non pris	Femme	Homme	Femme	Femme Homme		Homme
Α	125 €	14250 €	28375 €	114	227	13	15
В	80 €	9520 €	2160 €	119	27	14	3
С	65 €	4030 €	7995 €	62	123	10	7
Т	otal	al 27800 € 38530 €		295 377		37	25
Total	général	66 330 €		672		62	

# V. La carrière

# **DEFINITIONS**

### TABLEAU D'AVANCEMENT / AVANCEMENT DE GRADE

L'avancement de grade se définit comme le passage d'un grade à un grade supérieur au sein d'un même corps C'est une possibilité d'évolution de carrière à l'intérieur d'un même corps. Chaque statut prévoit des modalités d'avancement au sein d'un même grade ainsi que plusieurs modes d'avancement au même grade.

Trois modalités d'avancement de grade sont possibles :

- □ au choix par appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents (tableau d'avancement) soumis à avis de la CAP compétente.
- après une sélection par examen professionnel.
- par voie de concours professionnel.

Chaque statut particulier fixe les conditions pour prétendre à un avancement de grade. Ces conditions peuvent se cumuler et portent notamment sur la valeur professionnelle, les acquis de l'expérience professionnelle ou le niveau élevé de responsabilité (fonctionnaires de catégorie A). Ces promotions sont contingentées.

### **CONCOURS DIRECT**

Pour les emplois de catégorie C du 1er grade, il existe une procédure de recrutement direct dite "sans concours". Ces recrutements sans concours sont ouverts à toute personne remplissant les conditions générales d'accès à la fonction publique.

#### **CONCOURS EXTERNE**

Concours ouvert aux candidats et candidates titulaires de titres ou de diplômes (à l'exception de certains concours de catégorie C) dont la liste est fixée réglementairement. Aucune condition de diplôme n'est exigée pour les pères et mères de 3 enfants ainsi que pour les sportifs et sportives de haut niveau.

### **CONCOURS INTERNE**

Concours ouvert aux agents de l'État, des collectivités territoriales ou des établissements publics, justifiant d'une ancienneté dont la durée est fixée réglementairement et de l'appartenance à un corps, cadre d'emploi, ou une catégorie donnée.

#### **EXAMEN PROFESSIONNEL**

Examen concernant les agents-es titulaires d'un grade et d'un poste dans la fonction publique d'état. Il permet à l'agent-e d'obtenir un avancement au grade immédiatement supérieur voire même de changer de catégorie.

#### LISTE D'APTITUDE

Modalité de promotion interne qui permet aux agents d'accéder au corps supérieur. Le changement de corps par le biais de la liste d'aptitude ne peut se faire qu'au sein de la même filière. Les fonctionnaires bénéficiaires d'une promotion interne sont choisis par l'administration, après avis de la CAP, parmi ceux qui remplissent les conditions fixées par le statut particulier du corps d'accueil. Ce choix s'effectue au vu de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des intéressés et intéressées. Cet accès est contingenté.

#### PROMOTION DE LA POPULATION ENSEIGNANTE

L'avancement de grade, passage à la HORS classe ou classe exceptionnelle, se fait par voie d'inscription au tableau d'avancement. IL s'agit d'un examen approfondi et d'une appréciation de la valeur professionnelle et des acquis de 'expérience de chaque agent-e.

# CHIFFRES CLES 2018

	Promotion des  enseignants-es chercheurs-euses  C.N.U. Etablissement <u>Total</u>			
Hommes	7	4	11	
Femmes	5	3	8	
Total	12	7	<u>19</u>	

Taux de promotion des enseignants chercheurs					
M.C.F. H.C.	10,91%				
M.C.F éch EX	23,08%				
P.R. 1° C.	8,70%				
P.R. Classe exc. 1° éch.	14,29%				
P.R. Classe exc. 2° éch.	20,00%				

taux de promotion : nombre de promus-es / nombre de promouvables à la promotion.

	<u>Promotion des</u>											
					enseig	nants-es	du secon	d degré				
	Avancement de grade Liste d'aptitude					'aptitude						
	P.E.P.S. H.C.	P.L.P. H.C.	P.R. E.N.S.A. M. H.C.	P.R.C.E. H.C.	P.R.A.G. H.C.	P.E.P.S. C.E.	P.L.P. C.E.	P.R. E.N.S.A. M. C.E.	P.R.C.E. C.E.	P.R.A.G. C.E.	Accès PRAG	<u>Total</u>
Hommes	-	-	1	-	-	-	1	-	4	5	-	11
Femmes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Total	-	-	1	-	-	-	1	-	4	6	-	<u>12</u>

	<u>Promotion des</u> <u>Personnels B.I.AT.S.S</u>				
	Liste d'aptitude	Tableau d'avancement	Examen professionnel	<u>Total</u>	
Hommes	0	3	1	4	
Femmes	1	12	1	14	
Total	1	15	2	<u>18</u>	

## Section 1 : carrière des enseignants-es chercheurs-euses

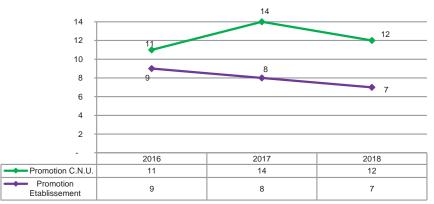
On constate, en 2018, une diminution du nombre de promotions de grade obtenues par les enseignants-es chercheurs-euses, soit 19 contre 22 l'année précédente. On obtient la répartition par contingent suivante : 12 promotions CNU et 7 promotions établissement. Parmi les promus-es figurent 8 femmes et 11 hommes.

Le taux maximum de promotion est constaté dans le cadre de la promotion au grade de maître/maitresse de conférence échelon exceptionnel (nouvel échelon mis en place en 2018) avec 23,08% des promus-es. À l'inverse, le taux de promotion minimum est constaté dans le cadre de la promotion au grade de professeur de 1ère classe avec 8,7 % de promus-es.

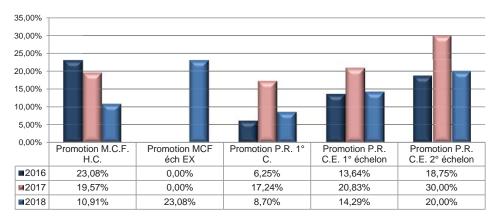
2018	Nombre de promouvables	Promotions CNU	Promotions établissement	<u>Total des</u> <u>promotions</u>	Taux de promotion
PR 1 <sup>ère</sup> classe	23	-	2	2	8,70%
PR CE 1 <sup>er</sup> éch.	21	2	1	3	14,29%
PR CE 2 <sup>ème</sup> éch.	10	1	1	2	20,00%
MCF éch EXC	26	6		6	23,08%
MCF hors classe	55	3	3	6	10,91%
TOTAL	135	12	7	19	14,07%

On note contrairement aux années précédentes, une baisse du taux de promotion.

# Répartition des promotions de grade obtenues au titre du C.N.U. et de <u>l'établissement.</u>



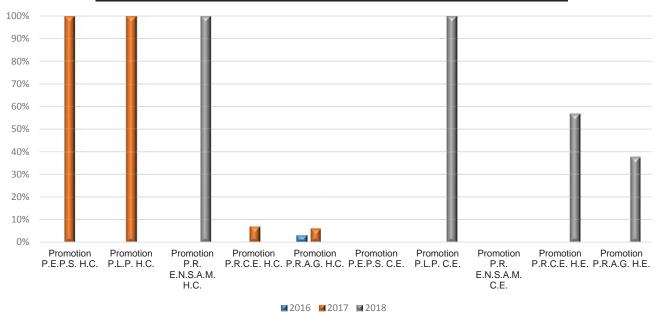
### Evolution des taux de promotion par grade pour les enseignants-es chercheurs-euses.



## Section 2 : carrière des enseignants-es du second degré

A l'instar de l'année 2017, le nombre de promotions des enseignants-es du second degré continue d'augmenter. Le taux de promotions passe de 12% à 25% d'enseignants-es promus-es, soit 12 enseignants-es promus-es dont 1 femme.

### Evolution des taux de promotion par grade pour les enseignants-es du second degré



2018	Nombre de promouvables	Promotions	Taux de promotions
P.E.P.S. H.C.	0	0	-
P.L.P. H.C.	0	0	-
P.R. E.N.S.A.M. H.C.	1	1	100%
P.R.C.E. H.C.	3	0	0%
P.R.A.G. H.C.	19	0	0%
P.E.P.S. C.E.	1	0	0%
P.L.P. C.E.	1	1	100%
P.R. E.N.S.A.M. C.E.	0	0	-
P.R.C.E. C.E.	7	4	57%
P.R.A.G. C.E.	16	6	38%
TOTAL	48	12	25 %

## Section 3 : carrière des personnels B.I.A.T.S.S

## A. Tableau d'avancement, liste d'aptitude et examens professionnels :

En 2018, le nombre de promotions au titre de la liste d'aptitude a diminué par rapport à 2017 : il n'y a eu qu'une seule promotion contre 6 promotions en 2017. Seule la filière I.T.R.F bénéficie d'une promotion.

<u>Filière</u>	<u>Tableau d'avancement</u>	Nombre de personnels éligibles	Nombre de candidats	Nombre de candidats classés par la C.P.E.	Nombre de promotions obtenues	Taux de promotion par tableau d'avancement
	I.G.R. H.C.	1	0	0	0	0%
	I.G.R. 1°. C.	3	3	3	1	33%
	I.G.E. H.C.	12	5	3	3	25%
I.T.R.F.	TECH. C. EX.	7	4	1	0	0%
	TECH. C. SUP.	15	7	4	2	13%
	ADJ. P. 1°. C.	28	19	5	4	14%
	ADJ. P. 2°. C.	13	7	5	3	23%
	A.P.A.E.N.E.S.	2	0	0	0	0%
	S.A.E.N.E.S. C. EX.	2	0	0	0	0%
A.E.N.E.S.	S.A.E.N.E.S. C. SUP.	3	2	2	1	33%
	A.D.J.E.N.E.S. P. 1°. C.	19	18	10	0	0%
	A.D.J.E.N.E.S. P. 2°. C.	0	0	0	0	0%
	CONSERV. CHEF	1	1	1	0	0%
	BIBLIO. HC	0	0	0	0	0%
DID	B.A.S. C. EX	0	0	0	0	0%
BIB.	B.A.S. C. SUP.	0	0	0	0	0%
	MAGASINIER P. 1°. C.	7	3	3	0	0%
	MAGASINIER P. 2°. C.	1	1	1	1	100%
	TOTAL	114	70	38	15	13%

<u>Filière</u>	Liste d'aptitude	Nombre de personnels éligibles	Nombre de candidats-es	Nombre de candidats-es classés par la C.P.E.	Nombre de promotions obtenues	Taux de promotion par liste d'aptitude
	I.G.E. vers I.G.R.	34	8	3	0	0%
I.T.R.F.	A.S.I. vers I.G.E.	8	3	3	1	13%
I. I .K.F.	TECH vers A.S.I.	45	21	3	0	0%
	ADJ. Vers TECH	72	37	4	0	0%
A.E.N.E.S.	S.A.E.N.E.S. vers A.A.E.	9	1	1	0	0%
A.E.N.E.S.	A.D.J.E.N.E.S. vers S.A.E.N.E.S.	34	13	8	0	0%
	CONS. vers CONS. GEN.	1	0	0	0	0%
BIB.	BIBLIO. vers CONS.	3	0	0	0	0%
5.5.	B.A.S. vers BIBLIO.	7	3	3	0	0%
	MAG. vers B.A.S.	8	2	2	0	0%
	TOTAL	221	88	27	1	0,45%

Les promotions aux tableaux ont à nouveau diminué en 2018, soit 15 promotions contre 22 l'an passés soit un taux de promotion passant de 23,4% à 13%. Les grades qui bénéficient du plus grand taux de promotion sont les I.G.R 1°C, les S.A.E.N.E.S C.SUP et les magasiniers P.2°C.

Section 3 : carrière des personnels B.I.A.T.S.S

En 2018, 2 agents-es ont été promus-es par le biais d'un examen professionnel.

<u>Filière</u>	Examen professionnel obtenu	<u>hommes</u>	<u>femmes</u>	<u>total</u>
ITRF	TECH CN vers TECH CS		1	1
A.E.N.E.S.	ATTACHE vers ATTACHE PAL	1		1
	total	1	1	2

# VI. La rémunération

# **DEFINITIONS**

PRIMES DES ENSIGNANTS-ES ET ENSEIGNANTS-ES CHERUCHEURS-EUSES:	PRIMES DES AGENTS-ES B.I.A.T.S.S :
<ul> <li>Prime de responsabilité pédagogique (PRP)</li> <li>Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) – Prime d'enseignement supérieur (PES)</li> <li>Prime de Charges Administratives (PCA) – Prime d'Administrations</li> <li>Indemnité des membres CNU</li> <li>Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR)</li> </ul>	☐ l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)☐ le complément de rémunération alloué aux personnels en CDI
La mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)  Ce nouveau dispositif a vocation à se substituer à toutes les primes fonctionnelles de l'ensemble des agent.es jusque-là applicables dans la fonction publique.  Le RIFSEEP s'applique à l'ensemble des fonctionnaires (stagiaires et titulaires) de l'UTLN appartenant aux corps et/ou filières suivantes :  I Filière recherche et formation (adhésion au 01/09/2017) :  Filière administrative (adhésion au 01/01/2016) :	Le nouveau régime indemnitaire est composé de quatre blocs :  1er bloc : Socles indemnitaires Ce bloc prévoit des montants liés au corps/grade de l'agent, 2e bloc : Fonctions Ce bloc valorise la fonction, 3e bloc : l'expérience professionnelle Ce bloc valorise l'expérience professionnelle de l'agent, 4e bloc : Les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste Ce bloc valorise les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste
<ul> <li>□ Filière sociale (adhésion au 01/01/2016) :</li> <li>□ Emplois fonctionnels (adhésion au 01/01/2016) :</li> <li>□ Corps des infirmiers (adhésion au 01/09/2016)</li> <li>□ Corps bibliothèque (adhésion rétroactive au 01/01/2018)</li> </ul> A noter qu'à compter de la paie du mois de juillet 2018, l'université de Toulon a mis en place le	A noter que le bloc 4 permet d'indemniser les fonctions suivantes :  ☐ Assistant-e de prévention ☐ Ingénieure en prévention des risques ☐ Régisseur-euse d'Avance et de Recettes
nouveau dispositif indemnitaire relatif au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel dans la fonction publique de l'État (RIFSEEP) pour les personnels des bibliothèques.	<ul> <li>□ L'ouverture des bibliothèques les samedis (extension horaire)</li> <li>□ Activité de service, de sécurité d'incendie et d'assistance aux personnes</li> <li>□ Le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel</li> </ul>

# CHIFFRE CLES 2018

REMUNERATION NETTE MENSUELLE EN 2018							
FEMMES HOMMES						BAL	
POPULATION	MOYENNE	MEDIANE	MOYENNE	MEDIANE	MOYENNE	MEDIANE	
B.I.A.T.S.S	1816€	1 654 €	2 160 €	1 854 €	1 926 €	1 712 €	
ENSEIGNANTE	3 019 €	3 169 €	3 426 €	3 467 €	3 267 €	3 336 €	
GLOBAL							

### PRIMES VERSEES EN 2018 AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS

Montants exprimés en montant brut

Libellé	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Montant</u>	<u>Écart</u>
Libelle	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>payé</u>	<u>2018/2017</u>
Prime d'encadrement doctoral et de recherche	17	58	301 717 €	- 12 369 €
Prime de charges administratives et prime d'administration	20	50	184 892 €	+ 557 €
Prime pour responsabilités pédagogiques	78	113	261 722 €	- 1 581€
Primes de recherche et d'enseignement supérieur	157	244	495 380 €	- 12 471 €
			1 243 711 €	- 25 864 €

Contrairement au bilan social 2017, les primes de charges administratives et d'administration sont regroupées.

### PRIMES VERSEES EN 2018 AUX PERSONNELS B.I.A.T.S.S.

Montants exprimés en montant brut

Crédits indemnitaires	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Montant</u>	<u>Écart</u>
B.I.A.T.S.S.	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>payé</u>	<u>2018/2017</u>
Ensemble des primes et	253	115	1763912€	<b>⊥</b> 271 323
indemnités	233	110	17009120	+ 27 1 323

C.E.T.	<u>Bénéficiaires</u> <u>Femmes</u>	Bénéficiaires Hommes	Montant payé	<u>Ecart</u> 2018/2017
Indemnité jours de congés non pris	37	25	66 330€	8 475 €
Option R.A.F.P.	7	6	7 015 €	4 180 €

## Section 1 : Rémunération nette mensuelle

## A. Rémunération nette mensuelle moyenne :

Les rémunérations correspondent à des montants nets. Les rémunérations des personnels à temps partiel sont ramenées à équivalence d'un temps complet (base 100%) afin de rendre les données comparables. Les rémunérations principales se composent du traitement principal ou « traitement de base », des primes et indemnités et des éventuelles rémunérations accessoires.

Source : fichiers de paie (KX) de la Direction Générale des Finances Publiques.

La rémunération nette mensuelle moyenne prend en compte les éléments suivants :

- traitement brut, indemnité de résidence, NBI, SFT
- primes statutaires, autres primes et indemnités
- □ heures complémentaires et vacations

La rémunération nette mensuelle moyenne est calculée sur la base d'un temps plein et sur une année pleine.

En 2018, pour la population enseignante, on constate que les fonctionnaires perçoivent une rémunération nette mensuelle moyenne de 3687€ contre 1694 € pour les agents-es contractuels-les. Aussi, la rémunération nette mensuelle moyenne pour les femmes est de 3019 € contre 3426 € pour les hommes, soit un écart moyen de 407 €

On observe que la rémunération mensuelle moyenne nette des agents-es BIATSS fonctionnaires est de 2141€ contre 1502 € pour les agents-es BIATSS contractuels-les. Aussi, on constate que les femmes perçoivent une rémunération nette mensuelle moyenne de 1816 € contre 2160 € pour les hommes soit un écart moyen mensuel de 344 €.

Rémunération nette moyenne mensuelle de la population enseignante						
	Femme	Homme	Total général			
Doctorants-es,	1 478 €	1 521 €	1 507 €			
EC contractuels autres, ATER, SPEA	1 841 €	1 784 €	1 813 €			
Moyenne enseignant-e contractuel-le	1 735 €	1 661 €	1 694 €			
2nd degré	3 139 €	3 685 €	3 461 €			
MCF regroupé-e	3 311 €	3 461 €	3 399 €			
PR regroupé-e	4 575 €	4 802 €	4 750 €			
Moyenne enseignant-e titulaire	3 425 €	3 844 €	3 687 €			
Rémunération nette mensuelle moyenne	3 019 €	3 426 €	3 267 €			

Si l'on compare les rémunérations nettes mensuelles moyennes des personnels BIATSS et enseignants, on constate qu'ils perçoivent en moyenne, respectivement 1926  $\in$  et 3267  $\in$  soit un écart moyen mensuel de 1341  $\in$ 

Rémunération nette moyenne mensuelle de la population BIATSS							
	Cat.	Femme	Homme	Total général			
Contractuel-le	Α	1 931 €	1 890 €	1 917 €			
Contractuel-le	В	1 387 €	1 310 €	1 352 €			
Contractuel-le	С	1 298 €	1 358 €	1 313 €			
Moyenne B.I.A.T.S.S contractuel-le		1 498 €	1 509 €	1 502 €			
Titulaire	Α	2 849 €	3 286 €	3 061 €			
Titulaire	В	1 937 €	2 140 €	2 000 €			
Titulaire	С	1 626 €	1 660 €	1 633 €			
Moyenne B.I.A.T.S.S titulaire		1 975 €	2 505 €	2 141 €			
Rémunération nette mensuelle moyenne		1 816 €	2 160 €	1 926 €			

# A. Rémunération nette mensuelle moyenne :

### **ZOOM PART DES PRIMES DANS LES REMUNERATIONS**

Part des primes dans les rémunérations des personnels enseignants									
	Femme	Homme	Total général						
Doctorants-es	-	-	-						
EC contractuels autres, ATER, SPEA	2,11%	1,93%	2,02%						
2nd degré	3,12%	3,11%	3,12%						
MCF regroupé-e	3,23%	3,43%	3,35%						
PR regroupé-e	4,13%	4,52%	4,43%						
Total général	3,15%	3,25%	3,23%						

Part des primes dans les i	rémunéra	tions des pei	rsonnels enseigr	nants
	Cat.	Femme	Homme	Total général
Contractuel-le	Α	2,76%	2,91%	2,83%
Contractuel-le	В	1,25%	0,14%	0,83%
Contractuel-le	С	1,17%	0,88%	1,09%
Moyenne B.I.A.T.S.S contractuel-le		1,73%	1,31%	1,58%
Titulaire	Α	13,09%	13,46%	13,29%
Titulaire	В	11,10%	11,92%	11,38%
Titulaire	С	8,58%	9,20%	8,72%
Moyenne B.I.A.T.S.S titulaire		10,92%	11,53%	11,13%
Total général				
		10,60%	9,22%	10,65%

# Section 1 : Rémunération nette mensuelle

La part des primes pour les personnels enseignants correspond en moyenne à 3,23% de leur rémunération nette et à 10,65% pour les personnels BIATSS.

# B. Rémunération nette mensuelle médiane et décile :

La répartition par décile permet de classer la population étudiée en fonction des rémunérations. Le premier décile (D1) fixe la part des rémunérations inférieures à 10% des rémunérations globales (10% des rémunérations nettes moyennes des personnels enseignants et enseignants-chercheurs sont inférieures à 1599€).

La médiane (correspondant à la cinquième décile ou « D5 ») est la valeur qui partage une distribution en deux parties égales. Ainsi, pour une distribution de rémunération nette mensuelle, la médiane est la rémunération nette mensuelle au-dessous de laquelle se situent 50% des rémunérations mensuelles nettes. C'est de manière équivalente, la rémunération nette moyenne mensuelle au-dessus de laquelle se situent 50% des rémunérations nettes moyennes mensuelles. C'est ainsi que la moitié de la population enseignante toute confondue bénéficie d'une rémunération nette moyenne en-dessous de 3336 € et l'autre moitié au-dessus de ce même montant.

Par opposition, sous le neuvième décile (D9), se situent 90% des rémunérations nettes moyennes mensuelles pour cette population. La rémunération nette mensuelle pour les femmes enseignante est de 3169 € contre 3467 €, soit un écart de 298 €.

Le rapport inter décile correspond au ratio entre les valeurs de deux déciles. Ici le ratio est calculé selon la formule D9 / D1 (rapport entre premier et dernier décile). Le rapport inter décile indique que le salaire audessus duquel se situent 10 % des salaires les plus élevés correspond à 2,89 fois le salaire au-dessous duquel se situe 10 % des salaires les moins élevés.

La rémunération médiane (D5) pour les BIATSS, toutes populations confondues, s'élève à 1712 € nette mensuelle : la moitié de cette population bénéficie d'une rémunération nette en dessous de 1712 € et l'autre moitié au-dessus de ce montant.

Le rapport inter décile indique que la rémunération au-dessus duquel se situent 10 % des rémunérations les plus élevées correspond à 2,29 fois la rémunération au-dessous de laquelle se situe 10 % des rémunérations les moins élevées.

La rémunération médiane nette mensuelle pour les femmes B.I.A.T.S.S est de 1654 € contre 1854 € pour les hommes, soit un écart de 200 €

# Section 1 : Rémunération nette mensuelle

Contrairement au bilan social 2017, il est intégré une répartition des rémunérations mensuelles par décile. Conformément au décret, la présentation des déciles sera réalisé par population globale et par sexe.

Rémunération nette médiai	Rémunération nette médiane mensuelle de la population enseignante par décile									
Décile	Femmes	Hommes	Total							
D1	1 609 €	1 599 €	1 599 €							
D2	1 837 €	1 932 €	1 838 €							
D3	2 551 €	3 033 €	2 888 €							
D4	2 995 €	3 312 €	3 144 €							
D5	3 169 €	3 467 €	3 336 €							
D6	3 304 €	3 729 €	3 509 €							
D7	3 429 €	3 999 €	3 764 €							
D8	3 670 €	4 297 €	4 084 €							
D9	4 073 €	4 869 €	4 628 €							
Rapport inter décile (D9/D1)	2,53	3,04	2,89							

Rémunération nette média	ne mensuelle de la p	opulation B.I.A.T.S.S	par décile
Décile	Femmes	Hommes	Total
D1	1 277 €	1 314 €	1 278 €
D2	1 349 €	1 406 €	1 351 €
D3	1 527 €	1 595 €	1 539 €
D4	1 580 €	1 716 €	1 607 €
D5	1 654 €	1 854 €	1 712 €
D6	1 751 €	2 148 €	1 828 €
D7	1 882 €	2 524 €	2 002 €
D8	2 110 €	2 831 €	2 331 €
D9	2 637 €	3 443 €	2 928 €
Rapport inter décile (D9/D1)	2,06	2,62	2,29

# Section 1 : Rémunération nette mensuelle

# C. Comparatif rémunération nette mensuelle médiane et moyenne :

La comparaison moyenne / médiane permet de mieux appréhender la distribution des données au sein d'une série statistique. En effet, concernant la rémunération nette mensuelle, si l'on observe que la moyenne est beaucoup plus élevée que la médiane, cela signifie que quelques agents-es ont une rémunération mensuelle nette beaucoup plus élevée que l'ensemble des autres agents-es.

À l'inverse, si la rémunération nette mensuelle moyenne est beaucoup plus basse que la médiane cela signifie que quelques agents-es ont une rémunération mensuelle nette beaucoup plus faible que l'ensemble des autres agents-es.

Pour l'année 2018, on constate que les moyennes des rémunérations nettes mensuelles pour les femmes et les hommes enseignants sont inférieures aux médianes observées avec respectivement un écart de − 150€ et − 41€. Cela signifie donc qu'au sein de la population des femmes enseignantes et des hommes enseignants, certains agents ont une rémunération mensuelle nette beaucoup plus faible que l'ensemble des autres. Ceci peut être expliqué par la pyramide des âges défavorable observée pour cette population.

À l'inverse, on constate que pour les agents-es BIATSS, les rémunérations nettes mensuelles moyennes sont supérieures aux médianes observées, notamment au sein de la population masculine, avec un écart de + 306€ Cela signifie qu'au sein de la population BIATSS, quel que soit le sexe, certains-es agents-es ont une rémunération nette mensuelle beaucoup plus élevée que l'ensemble des autres.

Comparatif moyenne/médiane rémunération nette mensuelle en 2018									
Population globale	Femmes	Hommes	Total						
B.I.A.T.S.S	162 €	306 €	214 €						
ENSEIGNANTE	-150 €	-41 €	- 69 €						
GLOBAL									

En 2018, 27 agents-es ont bénéficié d'une N.B.I pour un montant total brut de 32 793 €, soit 18 agents-es et 6847 € de moins qu'en 2017. Cela concerne les personnels étant assistants de prévention et SIAP. En effet, les primes de ces fonctions sont intégrées dans le RIFSEEP.

# Section 2 : La nouvelle bonification indiciaire (N.B.I)

Montant payé au titre de la NBI en 2018											
		Bénéficiaires Fe	Bénéficiaires Femmes		Bénéficiaires Hommes		Total				
Population (	Catégorie	Montant brut payé	Effectif	Montant brut payé	Effectif	Montant brut payé	Effectif				
	А	13 167 €	10	15 972 €	13	29 138 €	23				
BIATSS Titulaire	В	843 €	1	843 €	1	1 687 €	2				
Titulane	С	843 €	1	1 125 €	1	1 968 €	2				
Total général		14 854 €	12	17 940 €	15	32 793 €	27				

# A. Prime d'encadrement doctoral et de recherche :

Le montant versé au titre de la prime d'encadrement doctoral et de recherche, pour l'année 2018, s'élève à 301 717 €

75 enseignants-es chercheurs-euses, dont 17 femmes et 58 hommes, perçoivent cette prime en 2018, soit en moyenne  $4022,9 \in par$  an, par enseignante.

# Section 3 : Les primes des personnels enseignants

La P.E.D.R est attribuée pour une période de 4 ans.

	<u>Femme</u>		<u>Homme</u>		Total général	
Répartition	effectif	Montant	effectif	Montant	effectif	Montant
MCF regroupé-e	10	31 329 €	33	107 413 €	43	138 741 €
PR regroupé-e	7	36 501 €	25	126 474 €	32	162 975 €
Total général	17	67 830 €	58	233 887 €	75	301 717 €

# B. Prime de charges administratives et prime d'administration :

Afin d'anonymiser le bilan social, les PCA et les primes d'administration font l'objet d'une étude conjointe. En effet, les dernières ne sont attribuées qu'à un effectif faible d'agent-e (inférieur à 10).

En 2017-2018, le montant versé au titre des P.C.A et de la prime d'administration s'élève à 184 892 € pour 70 bénéficiaires : 20 femmes et 50 hommes. On retrouve un montant similaire à celui de 2017 (+557 euros) avec 2 bénéficiaires de plus.

N.B: les conversions de primes en décharge sont exclues de ce calcul.

	<u>Femme</u>		<u>Homme</u>		<u>Total général</u>	
Répartition	effectif	Montant	effectif	Montant	effectif	Montant
2nd degré	2	7 454 €	7	28 576 €	9	36 030 €
MCF regroupé-e	11	24 482 €	17	43 899 €	28	68 380 €
PR regroupé-e	7	9 874 €	26	70 608 €	33	80 482 €
Total général	20	41 810 €	50	143 083 €	70	184 892 €

# évolution du volume financier consacré aux primes de charges administratives et d'administration



# C. Prime pour responsabilités pédagogiques :

Le montant versé au titre des primes pour responsabilités pédagogiques (P.R.P), pour l'année 2017-2018, s'élève à 261 722€ pour 191 bénéficiaires : 78 femmes et 113 hommes.

N.B: les conversions de primes en décharge sont exclues de ce calcul.

### évolution du volume financier consacré aux primes pour responsabilités pédagogiques de 2016 à 2018 en euros



# D. Prime de recherche et d'enseignement supérieur :

Le montant versé au titre de la prime de recherche et d'enseignement supérieur (P.R.E.S.) pour les enseignants-es chercheurs-euses et les A.T.E.R. et la prime d'enseignement supérieur pour les enseignants-es du second degré, pour l'année 2017/2018, s'élève à 495 380 € 401 enseignants-es bénéficient de cette prime : 157 femmes et 244 hommes.

# Section 3 : Les primes des personnels enseignants

	<u>Femme</u>		<u>Homme</u>		<u>Total général</u>	
Répartition	effectif	Montant	effectif	Montant	effectif	Montant
2nd degré	22	35 530 €	37	53 957 €	59	89 487 €
MCF regroupé-e	47	63 698€	51	72 333 €	97	133 547 €
PR regroupé-e	9	8 945 €	25	27 258 €	34	36 203 €
Total général	78	108 173 €	113	153 548 €	191	261 722 €

	<u>Femme</u>		<u>Homme</u>		Total général	
Répartition	effectif	Montant	effectif	Montant	effectif	Montant
2nd degré	41	48 300 €	54	67 932 €	95	116 232 €
EC contractuels-les autres	10	12 488 €	9	10 605 €	19	23 093 €
MCF regroupé-e	90	111 510 €	119	148 519 €	209	260 029 €
PR regroupé-e	16	19 530 €	62	76 496 €	78	96 026 €
Total général	157	191 828 €	244	303 552 €	401	495 380 €

Le RIFSEEP, nouvel outil indemnitaire, mis en place en 2018 dans l'établissement remplace la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique d'état. Ainsi le détail des primes, comme il avait été réalisé dans le bilan social 2017, est remplacé par l'intitulé indemnité de fonction et de sujétions et d'expertise (IFSE)

En 2018, le montant global des primes et indemnités versées aux personnels B.I.A.T.S.S s'élève à 1 607 002€, soit une augmentation de 114 413 € par rapport à 2017.

# Section 4 : Les primes des personnels B.I.A.T.S.S

# Evolution du volume financier consacré à l'indemnitaire B.I.A.T.S.S de 2015 à 2018



	<u>Femme</u>		Homme	<u>3</u>	<u>Total général</u>	
Répartition	effectif	Montant	effectif	Montant	effectif	Montant
Complément de rémunération C.D.I. et B.O.E	32	31 476 €	13	15 749 €	45	47 225 €
Indemnité de fonction de sujétions et d'expertise (IFSE)	217	927 892 €	99	637 866 €	316	1 477 558 €
Prime exceptionnelle de fin d'année (ART. L954- 2 C.EDUC) dite prime Najat Valaud Belkacem	172	13 794 €	55	4 069 €	227	17 863 €
Primes des personnels de bibliothèques	17	42 442 €	8	21 914 €	25	64 356 €
						1 607 002 €

Le montant de l'I.F.S.E ne tient pas compte de la prime exceptionnelle de fin d'année allouée à l'ensemble des personnels B.I.A.T.S.S.

En fin d'année 2018, une prime exceptionnelle a été versée à l'ensemble des personnels BIATSS. 458 personnels titulaires et contractuels\* ont perçu une prime d'un montant de 300€ brut. Pour les titulaires cette prime a été versé au titre de l'IFSE est représente un montant global de 88 210 €.

\*12 personnels, incluses dans l'effectif, ne le sont pas dans le dispositif pour cause de présence effective inférieure à 6 mois (CLM, CLD...) La garantie individuelle du pouvoir d'achat (G.I.P.A.) résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (T.I.B.) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période. Si le T.I.B. effectivement perçu par l'agent-e au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat constatée est versée à l'agent-e.

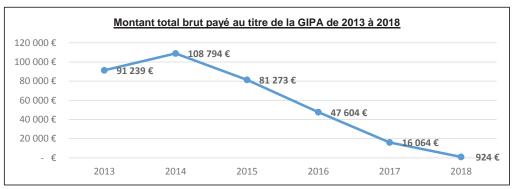
Pour l'année 2018, le dispositif prend en compte la période de référence allant du 31 décembre 2013 au 31 décembre 2017.

En 2018, 11 hommes et 3 femmes ont perçu l'indemnité G.I.P.A., soit 17 agents-es de moins que l'an passé. Le montant payé au titre de la G.I.P.A. varie depuis sa mise en place. En 2018, il s'établit à **924** € soit **15 140** € de moins qu'en 2017.

Cette baisse significative sur montant peut s'expliquer en partie par la hausse du point d'indice en 2016 et 2017 ainsi que par la mise en place progressive du protocole parcours carrières et rémunération dans la fonction publique (PPCR). Ce protocole a entrainé une augmentation de certaines grilles indiciaires en 2016 et 2017.

# Section 5 : La garantie individuelle du pouvoir d'achat

Statut	Nombre d'agent-e	Catégorie	Nombre d'agent-e	sexe	Nombre d'agent-e	Montant brut
BIATSS	3	Α	1	F	1	185 €
BIATOS	3	В	2	F	2	169 €
EC	11	Α	11	Н	11	570 €
		14	924 €			



Section 6 : L'indemnité compensatrice CSG

Fer	nmes hommes		hommes		tal
effectif	montant	effectif	montant	effectif	montant
509	139 607 €	462	153 164 €	971	292 771 €

La loi de financement de la sécurité sociale pour l'année 2018 a prévu à compter du 01 janvier 2018 une hausse de la CSG de 1,7% applicable à l'ensemble des revenus d'activité et de remplacement. Une indemnité compensatrice a été mise en place à partir de la même date pour tout le personnel contractuel et titulaire recruté avant le 01 janvier 2018 et pour les titulaires recrutés-es à partir de cette date.

En 2018, la compensation de la CSG s'élève à 292 771 €.

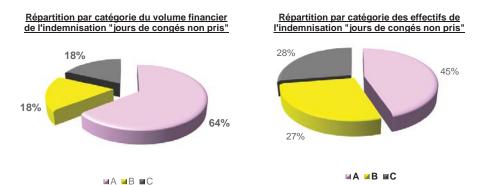
# Section 7 : jours de congé non pris

# A. Indemnisation des jours de congés non pris :

Cette indemnité permet aux agents-es de demander le versement d'une somme forfaitaire par jour de congé non pris, placé sur un compte épargne temps et sous réserve de remplir certaines conditions. Le montant forfaitaire s'élève à 125 € pour les agents-es de catégorie A, 80 € pour les agents-es de catégorie B et 65 € pour les agents-es de catégorie C.

En 2018, les personnels de catégorie A représentent 45 % des bénéficiaires de l'indemnisation et 64 % du volume financier, les personnels de catégorie B représentent 27 % des bénéficiaires et 18 % du volume financier versé et les personnels de catégorie C représentent 28 % des bénéficiaires et 18 % du volume financier versé.

Le montant payé au titre de l'indemnisation des jours de congés non pris continue d'augmenter depuis 2013 avec un total de 66 330 € en 2018 et concerne 62 agents-es.

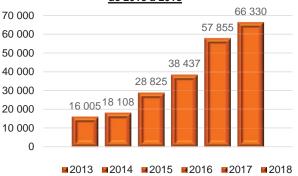


# B. <u>Conversion au titre de la retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) des jours de congés non pris :</u>

En 2018, 95 jours de congés non pris ont été convertis au titre de la RAFP.

Catégorie	Nombre d'agent-e	Nombre de jours de congés non pris convertis au titre de la RAFP	Montant brut des jours de congés non pris convertis au titre de la RAFP
Α	3	6	750 €
В	4	32	2560 €
С	6	57	3705€
Total général	13	95	7015 €

### Montant total payé au titre des congés non pris de 2013 à 2018



# L'année 2018 marque la réintroduction de la journée de carence à compter du 1er janvier 2018. L'article 115 de la loi de finances n°2017-1837 du 30 décembre 2017 pour 2018 rétablit un jour de carence dans la fonction publique. Désormais, le premier jour d'un congé de maladie (uniquement congé de maladie ordinaire) constitue le délai de carence pendant lequel aucune rémunération n'est versée par l'employeur. La retenue appliquée au titre du jour de carence est égale à 1/30è du traitement brut, auquel s'ajoute : l'indemnité de résidence, les primes et indemnités qui suivent le sort du traitement ainsi que la NBI. Sur l'exercice 2018, suite à l'application de cette disposition réglementaire : □ Sur l'ensemble du personnel, 167 agents-es ont été concernés-es par l'application d'un ou plusieurs jours de carence. □ 227 jours de carence ont été appliqués sur les rémunérations des agents-es. □ Pour un montant total brut de 17 055 €

# Section 7 : Focus jour de carence

# VII. La masse salariale

Toutes les données sont extraites de SIFAC, de BO par le pôle pilotage de la DGS.

# **DEFINITIONS**

### LA MASSE SALARIALE :

La masse salariale correspond au volume de crédits nécessaires au paiement des personnels. Elle comprend les crédits de rémunérations, les indemnités, les heures complémentaires, les primes diverses ainsi que les charges sociales, impôts et taxes dus par l'employeur au titre de son personnel.

L'Université de Toulon a accédé en 2012 aux Responsabilités et Compétences Élargies (RCE) prévues par la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités.

Ce changement a introduit de nouvelles responsabilités notamment en matière de gestion des dépenses de personnel :

- ☐ Transfert de la masse salariale État sur le budget de l'établissement.
- □ Introduction de la notion de plafond de masse salariale et de plafond d'emplois qui sont tous les deux votés en Conseil d'administration.
- □ Le plafond de masse salariale : les crédits affectés à l'enveloppe « personnel » au sein du budget sont déclarés limitatifs et soumis au vote du Conseil d'administration.
- ☐ Le plafond d'emplois : le plafond d'emplois voté par le Conseil d'administration comprend le plafond des autorisations d'emplois de l'État ainsi qu'un plafond d'emplois financés sur ressources propres.

### LE TRAITEMENT :

### La rémunération des agents:

La rémunération des agents publics comprend le traitement principal augmenté, selon la situation de l'agent-e, du Supplément Familial de traitement (SFT) et d'indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire. Le montant du traitement est fixé en fonction de l'échelon détenu par l'agent-e.

À chaque échelon est associé un Indice Brut (indice de classement) qui détermine la position de l'agent-e sur une échelle indiciaire. À chaque IB correspond un Indice Nouveau Majoré (indice de traitement) permettant le calcul de la rémunération. Le traitement annuel brut est calculé en multipliant l'INM par la valeur du point d'indice de la FP.

Depuis le 1er février 2017, la valeur du point d'indice est fixée à 56,232 €. Certains grades d'encadrement supérieur comportent des échelons qui ne dépendent pas d'un indice, mais d'un classement dans un groupe allant de A à G dits *hors échelle*.

### Les cotisations patronales

Les cotisations patronales sont celles payées par l'employeur. Ces dernières sont calculées selon les rémunérations brutes et certaines primes versées aux agents et agentes. La plus importante est celle de la pension civile des titulaires.

### Les autres versements

Il s'agit des versements d'allocation d'aide au retour à l'emploi, des remboursements de transport et des traitements des congés longue durée.

# CHIFFRES CLES 2018

Masse salariale 2018 :

65 738 693 **€** 

Décomposition de la masse salariale en	2018 (en euros)
Rémunérations principales	32 082 547
Vacations et heures complémentaires	3 486 070
Rémunérations indemnitaires	3 196 859
Cotisations	26 761 619
Prestations sociales	211 598
Total	65 738 693

Evolution des écarts de masse salariale N+1 /N entre 2014 et 2018 ( en euros)							
	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>		
Montant masse salariale	60 687 956	62 790 048	63 004 431	64 250 050	65 738 693		
Écart masse salariale N+1/N	/	+ 2 102 092	+ 214 383	+ 1 245 619	+ 1 488 642		

Sur l'exercice 2018, la masse salariale de l'université s'établit à **65 738 693** € soit une augmentation de **1 488 642** € par rapport à 2017.

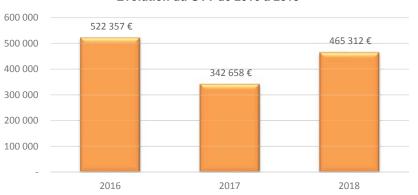
# Cette hausse s'explique par cinq grands facteurs : □ La hausse des heures complémentaires pour 203 355 € □ La compensation CSG pour 292 771 € □ La hausse des primes, celles de fin d'année pour 100 000 € et celles du RIFSEEP pour 150 000 € □ Le glissement vieillesse technicité représente une augmentation de 465 312 € (+36%) □ L'ensemble des recrutements (plan Marshall et campagne d'emploi) a couté 277 204 € de plus qu'en 2017.

# Section 1 : évolution de la masse salariale





### Evolution du GVT de 2016 à 2018



# Section 1 : Evolution de la masse salariale

<u>FOCUS PLAN MARSHALL 1</u>: Campagne de recrutements de personnels contractuels dédiée à l'activité recherche.

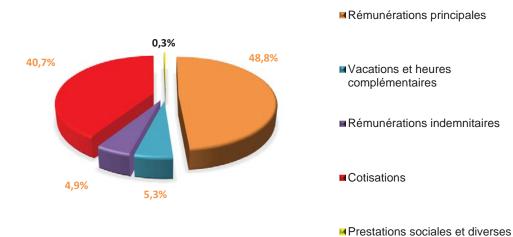
Cette campagne débutée en février 2018, a eu un coût chargé de 143 997 euros et elle a concerné 9 contrats représentant 4 ETPT. Le nombre de primo recrutement concerne 5 contrats.

Laboratoire	Équivalent grade	Nombre de contrat	ETPT	Coût chargé
BABEL	post-doctorant	1	0,25	10 276 €
COSMER	IGR	1	0,50	10 207 €
IM2NP	IGE	1	0,47	14 098 €
IMATH	IGR	1	0,50	20 552 €
LIS UMR 7020	post-doctorant	1	0,71	29 331 €
MAPIEM	IGE	1	0,58	25 205 €
MIO	ASI	1	0,17	4 793 €
MIO	IGE	2	1,16	29 535 €
Total général		9	4,34	143 997 €

# Section 2 : décomposition de la masse salariale

Le regroupement des dépenses de masse salariale dans le progiciel Winpaie fait apparaître la répartition par nature de dépense de la masse salariale globale de l'établissement. On observe que la décomposition de la masse salariale par nature de dépense est sensiblement identique à celle observée l'an dernier.

### Décomposition de la masse salariale par nature de dépense



# Evolution des vacations et heures complémentaires de 2016 à 2018



En 2018, le montant des vacations et heures complémentaires s'établit à **3 486 070** € soit une augmentation de **203 355** € par rapport à 2017. Ce montant représente 5,3 % de la masse salariale en 2018 contre 5,1 % en 2017 et 4,8 % en 2016.

# VIII.Formation des personnels

# CHIFFRES CLES 2018

### Dépenses de formation :

135 284 🗲

<u>Effectif</u>					
	B.I.A.T.S.S.	ENSEIGNANTS-ES	TOTAL		
Inscriptions	878	215	1093		
Présents-es	776	203	979		

Absentéisme aux sessions de formation				
<u>2017</u>	<u>2018</u>			
8%	10%			

	Nombre moyen de jours de formation par agents-es formés-es, en					
	fonction de la population, de la catégorie et du sexe					
		B.I.A.T.S.S.		ENSEIGNANTS-ES	TOTAL	
	<u>A</u>	<u>B</u>	<u>C</u>	<u>A</u>	TOTAL	
Hommes	2,6	2,2	2,6	1,5	2,1	
Femmes	3,8	2,3	2,1	1,9	2,4	
Global	2,8	2,3	2,2	1,7	2,2	

	Congé de formation professionnelle accordé en 2018					
	<u>B.I.A.T.S.S.</u>	ENSEIGNANTS-ES	TOTAL			
Hommes	1	-	1			
Femmes	-	-	-			
Total	1	-	1			

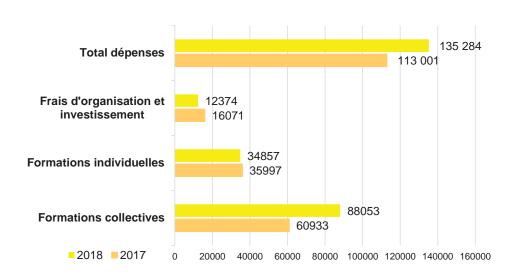
# Section 1 : Les dépenses de formation des personnels

En 2018, le budget de formation disponible était de 142 951 € L'établissement a consacré 135 284 € à la formation, soit 22 283 € de plus qu'en 2017. Le budget a donc été engagé à hauteur de 95 %.

On observe une légère baisse des dépenses de formation individuelle qui s'élèvent à 34 857€ (-3.2 %) malgré une hausse de près de 21% du nombre de formations individuelles (48 formations au lieu de 38 en 2017).

On observe une forte augmentation des dépenses de formations collectives qui s'élèvent à 88053€ (+ 44,5 %). Ce différentiel important s'explique par des dépenses liées aux coûts des formations « accompagnement et coaching ». On note une légère hausse du nombre de formations collectives organisées (94 formations, soit 4 formations de plus qu'en 2017).

### Décomposition des dépenses de formation par type en 2017 et 2018



Les formations au pilotage ont augmenté de 71% pendant que celle liées au système d'information et usages numériques ont diminué de 61 %. On observe des écarts importants car les montants sont relativement faibles.

Les dépenses liées aux formations environnement professionnel ont chutées drastiquement passant de 17 695 € en 2017 à 10 528 € en 2018. Cette baisse de 60 % s'explique par une demande plus faible des services notamment concernant les formations GBCP qui ont été assurées en 2017.

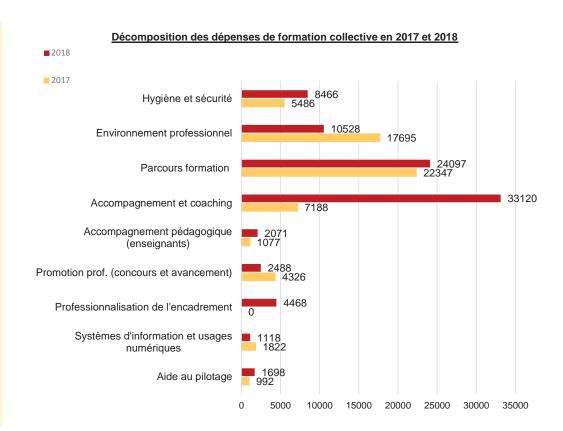
Le domaine « professionnalisation de l'encadrement » avec des formations liées à la gestion du stress, à la prise de parole en public etc... est depuis 2018 inclus dans les parcours de formation. Ainsi le budget alloué passe de 0 € en 2017 à 4468 € en 2018.

Les formations destinées aux enseignants-es présentées en 2018, ont eu un large succès et les dépenses ont ainsi augmenté de 92 % (montant initial en 2017 : 1077 €).

L'augmentation des dépenses liées aux formations hygiène et sécurité (+ 2980 €) s'explique par les recyclages des différentes habilitations (autoclave, habilitations électriques...) et ceux concernant le PSE1, le PSE2 et le CAEP-MNS et par les formations réglementaires (EPI, port du harnais....). La hausse s'explique par la mise en place de la formation obligatoire et réglementaire des nouveaux membres du CHSCT en fin d'année 2018. La suite aura lieu au 1<sup>er</sup> trimestre 2019 pour les nouveaux membres élus-es.

Le domaine « accompagnement et coaching » a un budget qui a augmenté de 460% passant de 7188 € à 33120 € Cela résulte des nombreux accompagnements des services, des agents-es et des laboratoires ainsi que de la création d'un groupe de travail relatif à la qualité de vie au travail.

# Section 1 : Les dépenses de formation des personnels



# Section 2 : Les personnels ayant bénéficié d'une formation

# A. Inscriptions aux formations

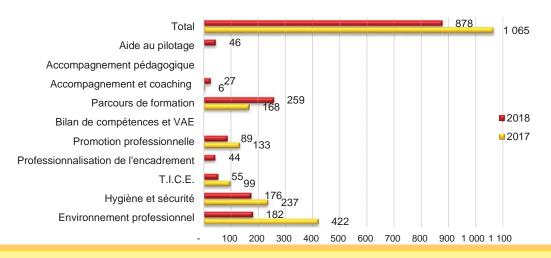
En 2018, le nombre d'inscription des personnels B.I.A.T.S.S a diminué de 18 % : l'établissement a recensé 878 inscriptions contre 1065 en 2017.

Cette baisse s'explique par l'absence d'ouverture de sessions de formation métiers (GBCP, SIFAC) correspondant au domaine « environnement professionnel » qui ont déjà eu lieu les années précédentes du fait d'évolution réglementaire notamment, et pour lesquelles il n'y a pas eu de demandes formulées en 2018. Par ailleurs, la formation « les grands principes de la gestion des personnels » suivie en 2017 par une trentaine d'agents, n'a pas pu être mise en place en 2018.

A l'inverse, on constate une hausse significative du nombre d'inscriptions au sein du domaine « parcours de formation » passant de 168 à 259 inscriptions.

On note également l'ouverture de nouvelles formations dans le domaine « professionnalisation de l'encadrement » (gestion du stress, de projet et prise de parole en public) avec 44 inscriptions.

Répartition des inscriptions des personnels B.I.A.T.S.S. par formation en 2017 et 2018

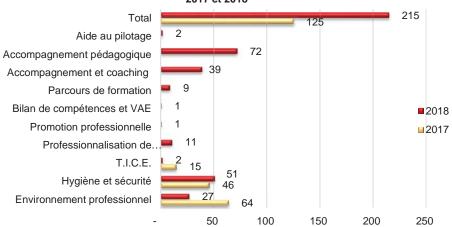


On observe une forte augmentation du nombre d'inscriptions des personnels enseignants (+72%), passant de 125 en 2017 à 215 en 2018 (sans revenir pour autant au seuil de 2016 : 270).

Cette augmentation s'explique par :

- ☐ Le succès des formations mises en place dans le cadre de l'accompagnement pédagogique (la communication non violente, les techniques de l'orateur-trice par le biais du théâtre...).
- ☐ La mise en place d'un parcours de formation spécifique obligatoire pour les maîtres et maîtresses de conférences pendant la première année de stage.

# Répartition des inscriptions des personnels enseignants par formation en 2017 et 2018



# B. Les agents-es en formation

En 2018, 457 agents-es ont été formés-es soit une augmentation de 10% par rapport à 2017. Cette augmentation ne rattrape pas le niveau 2016 avec ses 522 agents-es formés-es.

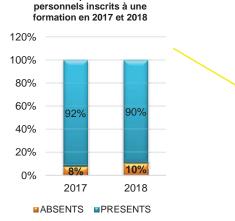
Cette augmentation concerne essentiellement des enseignants-es (+35) ayant suivi des formations dans le domaine « accompagnement pédagogique ». Ceci peut être expliqué par le travail important en matière d'information et de communication effectué depuis 3 ans auprès de ces personnels.

Entre 2017 et 2018, la proportion d'agents-es de catégorie C ayant bénéficié d'une formation diminue encore (- 5 points) pour la seconde année consécutive soit une chute de 9 points par rapport à 2016, alors que l'on observe une proportion de A en légère augmentation (+ 5 points). La proportion d'agents-es de catégorie B reste stable.

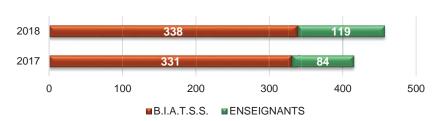
Comme les années précédentes, les agents-es I.T.R.F représentent la proportion d'agents-es les plus formés-es (49%). La répartition par catégorie reste globalement stable par rapport à 2016

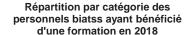
Taux de présence des

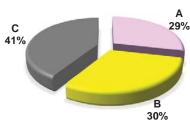




# Evolution du nombre d'agents-es formés-es par population en 2017 et 2018







Le taux de présence a légèrement diminué en 2018, passant de 92 % à 90 %. Après deux années consécutives de baisse (de 22 % en 2015 à 7% en 2017), le taux d'absentéisme repart à la hausse (+5 points) et il atteint cette année 12%. Cette augmentation est justifiée par l'impossibilité qu'ont, parfois les personnels BIATSS, de prioriser les formations pour lesquelles ils s'étaient inscrits, en raison des nécessités de service. Cela concerne principalement les formations des parcours de formation.

Le taux d'absentéisme continue de baisser pour les enseignants-es passant de 10% en 2017 à 6% en 2018. Les efforts en matière de communication du plan de formation spécifique aux enseignants-es continuent d'être porteurs, ce qui leur permet de s'organiser en changeant leur emploi du temps.

# C. <u>Focus sur les formations « hygiène</u> et sécurité »

Le nombre d'actions de formation lié au domaine « hygiène et sécurité » est identique par rapport à 2017 (21 actions de formation dans ce domaine). Cependant le nombre d'inscriptions ont diminué de 18%.

Le module recyclage à l'attention des chargés d'évacuation n'a pas été réalisé cette année (81 inscrits-es en 2017).

Le recyclage des habilitations électriques a mobilisé moins de personnel puisque la plupart ayant suivi la formation en 2017. On note toutefois une augmentation de 82% des inscrits-es à la formation continue des assistants-es de prévention. (17 en 2017 à 48 en 2018).

Le taux de présence se stabilise à 94%.

Action de formation	Inscriptions	<u>Présences</u>	<u>Absences</u>	Taux de présence
Autorisation d'Intervention à Proximité de Réseaux aériens et souterrains encadrants	2	2	0	100%
CAEP - MNS	3	3	0	100%
Formation continue des assistants de prévention	48	44	4	92%
Formation continue des formateurs PSC1	3	3	0	100%
Formation des membres du CHSCT	5	5	0	100%
Formation moniteur habilitation électrique	1	1	0	100%
Habilitation électrique du personnel effectuant des opérations simples et des				
manœuvres BS-BE et HE manœuvres	1	1	0	100%
Habilitations électriques B1 B2 BC BR-recyclage et module haute tension HC HE				
manœuvre	6	6	0	100%
Initiale SSIAP 1	1	1	0	100%
Module préparatoire à la préparation habilitation électrique : non électriciens	18	16	2	89%
Module préparatoire à l'attention des chargés d'évacuation	38	36	2	95%
Module préparatoire au secourisme (prévention secours civique niveau 1)	10	10	0	100%
Module préparatoire des assistants de prévention	1	1	0	100%
Module recyclage aux premiers secours	9	6	3	67%
Permis B96	5	5	0	100%
Permis mer côtier théorie et pratique	3	3	0	100%
Préparation aux habilitations électriques travaux d'ordre électrique Hov B1 B2v BR BC	1	1	0	100%
Recyclage habilitation électrique électricien	1	1	0	100%
Recyclage habilitation électrique non électricien	15	15	0	100%
Recyclage PSE1	5	5	0	100%
Recyclage PSE2	1	1	0	100%
Recyclage S.S.I.A.P. 1	3	3	0	100%
Recyclage S.S.I.A.P. 2	2	2	0	100%
Sauveteur Secouriste du Travail	4	4	0	100%
Sauveteur secouriste du travail recyclage	3	3	0	100%
Sensibilisation à la prévention des risques en soudage	3	3	0	100%
Sensibilisation à la prévention des risques laser en milieu d'enseignement ou de				
recherche	8	7	1	88%
Sensibilisation à la prévention du risque chimique	11	10	1	91%
Sensibilisation au montage et démontage d'un échafaudage roulant	5	5	0	100%
Travail en hauteur, port du harnais et EPI	10	10	0	100%
Utilisation du défibrillateur	2	2	0	100%
<u>Total</u>	228	<u>215</u>	<u>13</u>	94%

# D. La préparation aux concours de la fonction publique

Comme en 2017, les formations préparant aux écrits des concours (dossier RAEP, rapport d'activité, rapport d'aptitude professionnelle) mobilisent la majorité des jours de formation dispensés à l'université en matière de préparation aux concours avec 77% soit une augmentation 23 points. La proportion des jours de formations concernant la préparation à l'oral a diminué 18 points (de 39% à 21%).

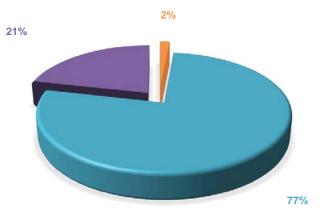
En 2018, il y a trois ouvertures de concours BIATSS :

- ☐ Un concours externe IGE bap E
- ☐ Un concours externe IGE bap A
- □ Un concours interne ATRF catégorie C
- ☐ II y a eu également un recrutement BOE enseignant.

# E. <u>L'adaptation et/ou le perfectionnement à l'emploi</u>

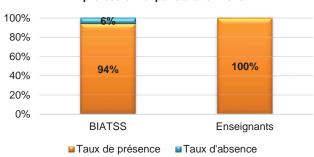
Le domaine « environnement professionnel » se décline en 56 actions de formation, sur l'année 2018, permettant aux agents-es de s'adapter et/ou de se perfectionner à l'emploi. On observe à nouveau un taux de présence <u>élevé mais une diminution des personnels inscrits quel que</u> soit leur statut.

### Répartition des jours de formation par action de formation



- Préparation aux concours : spécialisation filière Bibliothèque
- Préparation aux concours : admissibilité, rapport d'aptitude, RAEP
- Préparation aux concours : oral et mise en situation devant le jury

### Taux de présence des personnels inscrits aux formations du domaine environnement professionnel par statut en 2018



IX. Santé, conditions de vie et prévention des risques

# **DEFINITIONS:**

### **CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE (CMO)**

Congé maladie qui permet à l'agent de conserver tout ou partie de sa rémunération,

### **BILAN DE COMPÉTENCES**

Congé de 24h maximum permettant à l'agent d'analyser ses compétences professionnelles, personnelles ainsi que ses aptitudes. Permet de définir un projet professionnel ou de formation.

### **COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)**

Les agents-es de la fonction publique de l'État (FPE) bénéficient d'un crédit annuel d'heures de formation professionnelle, appelé *compte personnel de formation (CPF)*. Ces heures sont mobilisables à leur initiative. Elles permettent d'accomplir des formations visant l'acquisition d'un diplôme ou le développement de compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle (mobilité, promotion, reconversion professionnelle).

### VALIDATION DES ACQUIS ET DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Elle permet de valoriser les compétences et l'expérience acquises. L'agent-e peut bénéficier d'une absence de 18 à 24 heures. Il doit justifier d'au moins trois ans d'expérience sur un poste en lien direct avec la certification visée pour en bénéficie.

### CONGÉ D'ADOPTION

Il débute lors de l'arrivée de l'enfant adopté dans le foyer. Sa durée varie en fonction du nombre d'enfant.

### CONGE DE MATERNITE

Pour bénéficier du congé de maternité, la fonctionnaire (stagiaire ou titulaire) doit être en position d'activité ou de détachement. La durée du congé de maternité varie en fonction du nombre d'enfants déjà à charge avant la naissance de l'enfant. Il varie de 6 à 8 semaines pour le congé prénatal à 10 à 18 semaines pour le congé postnatal.

### CONGÉ PATERNITÉ

Congé de 3 jours ouvrables consécutifs ou non, mais obligatoirement pris dans les 15 jours suivant la naissance et 11 jours consécutifs (18 jours dans le cas de naissances multiples) qui doivent être pris dans les 4 mois suivant la naissance ou l'adoption. L'agent-e est rémunéré à plein traitement pendant la durée de son congé. L'agent-e bénéficiant d'un temps partiel est rétabli à temps complet pendant la durée du congé de paternité.

### **CONGÉ PARENTAL**

Le congé parental est la position de l'agent qui est placé hors de son administration ou service d'origine pour élever son enfant. Il est accordé de droit au père ou à la mère à l'occasion d'une naissance ou d'une adoption par période de 6 mois renouvelable. Il prend fin au plus tard au 3e anniversaire de l'enfant.

### POUR LES AGENTS-ES FONCTIONNAIRES

### CONGÉ DE LONGUE MALADIE (CLM)

Il est accordé, après avis du comité médical, en cas de maladie à caractère invalidant et de gravité confirmée nécessitant un traitement, des soins prolongés et mettant l'intéressé-e dans l'impossibilité d'exercer ses fonctions. Sa durée est de trois ans maximum. La rémunération pendant ce congé est de un an à plein traitement puis de deux ans à demi-traitement. La demande de CLM est présentée pendant un Congé de Maladie Ordinaire.

### **CONGÉ DE LONGUE DURÉE (CLD)**

Cinq ans maximum pour une même affection par période de 3 à 6 mois accordée par le comité médical. Ce congé peut être fractionné. Le CLD commence par un an de congé de longue maladie (CLM) à plein traitement décompté dans la période de 5 ans. À l'issue de la première année, il est possible d'opter pour un maintien en CLM ou un CLD. L'option retenue est définitive : 3 ans à plein traitement, 2 ans à demi-traitement. Un seul CLD peut être accordé pour la même affection durant toute la carrière.

### POUR LES AGENTS-ES CONTRACTUELS-LES

### **CONGÉ GRAVE MALADIE (CGM)**

Congé accordé, à l'agent contractuel qui justifie d'au moins 3 ans de services continus, après avis du comité médical pour une durée maximale de 3 ans. La demande de CGM est présentée pendant un Congé de Maladie Ordinaire.

### POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTES-CHERCHEUSES

### CONGÉ POUR RECHERCHE OU DE CONVERSIONS THÉMATIQUES (CRCT)

Il n'est accordé qu'aux enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses et s'étend sur une période de 6 à 12 mois. L'agent doit attendre 6 ans avant de pouvoir en bénéficier à nouveau.

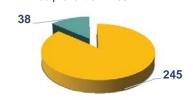
### RECONNAISSANCE DE LA QUALITE DE TRAVAILLERUR-EUSE HANDICAPE-E (RQTH)

La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques.

# CHIFFRES CLES 2018

### Rapport de la médecine de prévention :

Personnels convoqués auprès du médecin de prévention : 283



■ visites réalisées ■ visites non effectuées

# <u>Visites spontanées chez le médecin de prévention</u>

<u>2016</u> <u>2017</u> <u>2018</u>

Nombre de demandes pour 100 agents-es

3.74 3.23 1.65

### Handicap:

Agents en R.Q.T.H. ou carte d'invalidité à au moins 80%						
<u>Population</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>Total</u>	<u>%</u>		
B.I.A.T.S.S.	16	7	23	72%		
ENSEIGNANTS	5	4	9	28%		
<u>Total</u>	21	11	32			
<u>i otai</u>	21	11	32			

# Absences des agents-es fonctionnaires et contractuels-les

Absentéisme pour raison de santé					
	Nombre moyen de jours d'absence pou				
	raison de sante	<u>é par agent-e</u>			
	<u>2017</u>	<u>2018</u>			
Congé de longue durée	1,9	2,6			
Congé de longue maladie / Congé de grave maladie	3,1	1,8			
Congé ordinaire de maladie	5,6	5,5			
congés pour accident du travail / service / trajet	0,2	0,1			
Total congés de maladie	<u>10,8</u>	<u>10,0</u>			

Nombre moyen de jours d'absence pour raison de santé par agent = nombre de jour d'arrêts pour maladie / nombre total d'agents-es

Nombre de journées d'absence pour raison de							
santé recensées en 2018 selon la nature							
Nature de l'absence Jours d'absence							
Accident de service / Travail /	110						
Trajet	110						
CLD	2516						
CLM et CGM	1786						
Congé Ordinaire de Maladie	5305						
(COM)	5505						
<u>Total</u>	<u>9717</u>						

# Répartition des journées d'absences recensées en 2018 selon leur nature



Au 31/12/2018, 32 agents-es bénéficient de la reconnaissance de la qualité de travailleur-euse handicapé-e (R.Q.T.H.) ou sont titulaires d'une carte d'invalidité d'au moins 80% soit 9 de plus que l'an dernier.

9 enseignants-es et 23 agents-es B.I.A.T.S.S sont inscrits-es à ce titre dans le système d'informations des ressources humaines (soit 1 BIATSS de moins et 1 enseignant de plus qu'en 2017). Les femmes représentent 66% de la population contre 34 % pour les hommes.

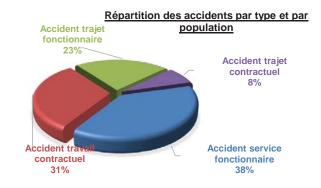
Le taux d'emploi légal, au 1er janvier 2018, servant de base pour le calcul de la contribution au FIPHFP est de 3.84% contre 2.85% au 1er janvier 2017 et 2.83% au 1er janvier 2016.

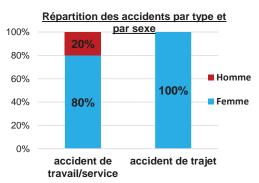
Les accidents de service et de travail représentent avec, respectivement, 38 % et 31 %, la plus forte proportion des accidents survenus dans l'établissement. Comme en 2017, l'intégralité des accidents de trajet concerne des femmes. Les accidents de service ou de travail concernent pour 80% des femmes, soit 11% de plus qu'en 2017.

# Section 1 : Mission handicap

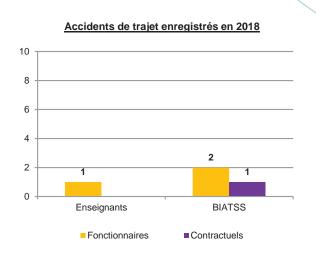
POPULATION	<u>Catégorie</u>	<u>Corps</u>	<u>Statut</u>	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>	<u>Total</u>
	А	IGE	fonctionnaire	2	1	3
	^		contractuel	0	1	1
		TECH	fonctionnaire	3	1	4
B.I.A.T.S.S.	В		contractuel	2	0	2
D.I.A.1.3.3.		BIBAS	contractuel	1	0	1
		ATRF	fonctionnaire	7	0	7
	С		contractuel	1	4	5
		MAG.	fonctionnaire	1	0	1
Total B.I.A.T.S.S.				17	7	24
		MCF	fonctionnaire	1	2	3
			contractuel	0	1	1
ENSEIGNANTS-ES	Α	PRAG	fonctionnaire	2	0	2
ENOLIGINATIO ES	7.	CONTRAT DOCTORAL SANS ENS	contractuel	1	0	1
		ENSEIGNANT CONTRACTUEL 2ND DEGRÉ	contractuel	1	0	1
Total ENSEIGNANTS-ES				5	3	8
TOTAL				22	10	32

# Section 2 : Accident de travail/service, de trajet et maladie professionnelle



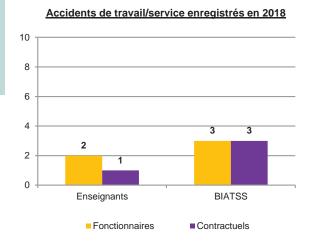


# Section 2 : Accident de travail/service, de trajet et maladie professionnelle.



En 2018, l'établissement dénombre 9 accidents de travail/service soit 4 de moins qu'en 2017. 4 accidents de trajet ont été recensés (+1).

La majorité des victimes d'accident de travail/service et de trajet sont des personnels BIATSS et des femmes.



	rajet survenus 2018	Accident sans arrêt de travail	Accident avec arrêt de travail	Jours d'arrêt de travail	Total accidents
FEMMES	Fonctionnaires	2	1	9	3
PLIMINIES	Contractuelles	1	-	-	1
HOMMES	Fonctionnaires	-	-	-	0
HOWINES	Contractuels	-	-	-	0
<u>To</u>	<u>tal</u>	<u>3</u>	1	9	<u>4</u>

	e travail/service us en 2018	Accident sans arrêt de travail	Accident avec arrêt de travail	d'arrêt de travail	Total accidents
FEMMES	Fonctionnaires	1	2	69	3
FEMMES -	Contractuelles		1	6	1
HOMMES	Fonctionnaires	1	1	7	2
HOWINES	Contractuels		3	19	3
I	otal	<u>2</u>	<u>7</u>	<u>101</u>	<u>9</u>

Sur les 4 accidents de trajet survenus en 2018, un seul a donné lieu à un arrêt de travail.

Sur les 9 accidents de service/travail survenus en 2018, 7 ont donné lieu à un arrêt de travail cette même année. Ces 7 accidents avec arrêt de travail correspondent à 101 jours d'arrêt de travail, soit 8 jours d'arrêt de travail de plus qu'en 2017 pour le même nombre d'accident avec arrêt (7 arrêts en 2017 correspondant à 93 jours d'arrêt de travail)

Jours

En 2018, 234 agents-es ont été placés-es en congés maladie (hors accidents) pour un total de 9607 jours d'absence soit 50 agents-es et 432 jours de moins qu'en 2017. Ces jours d'absence représentent 26,7 équivalent temps plein soit un point de moins qu'en 2017. Par rapport à 2017, on remarque que le nombre de jours de CLD augmente (+691 jours) mais que le celui des CLM et CGM diminue (-1156 jours). Concernant, le congé ordinaire de maladie, il est stable (+33 jours).

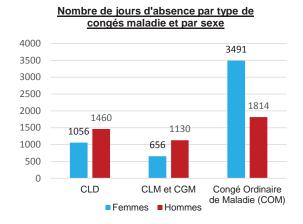
En 2018, la durée moyenne d'un congé maladie est de 18 jours (+3).

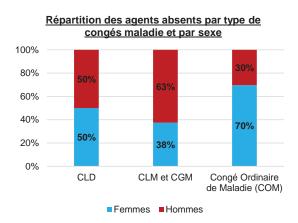
À l'instar des années précédentes, le congé ordinaire de maladie est le type de congé maladie qui cause le plus grand nombre d'agents-es absents-es ainsi que le plus grand nombre de journées d'absence.

On observe que 31,1 % des personnels féminins de l'établissement ont été placées, en 2018, en congés de maladie (-7,4 points par rapport à 2017), contre 15,6% des personnels masculins (+0,7 points par rapport à 2017).

Agents-es placés-es en congés de maladie en 2018								
par rapport à l'effectif total								
	<u>Femmes</u>	<u>Hommes</u>						
Congé de longue durée	0,8%	0,9%						
Congé de longue maladie /	0.6%	1.1%						
Congé de grave maladie	0,0%	1,170						
Congé ordinaire de maladie (COM)	29,7%	14,4%						
Total congés de maladie	<u>31,1%</u>	<u>16,3%</u>						

# Section 3 : Congés maladie des personnels





En 2018, 218 agents-es ont été placés-es en congé ordinaire de maladie contre 266 l'an dernier.

Aussi, le nombre de congés diminue par rapport à 2017 (-150) et à l'inverse la durée totale des congés ordinaires de maladie augmente, passant de 5272 à 5305 jours, soit 33 jours de plus qu'en 2017.

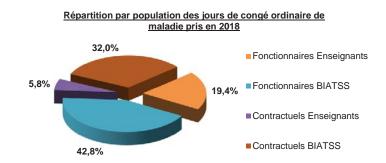
Ainsi, la durée moyenne d'un congé ordinaire de maladie augmente de plus de 2 points en 2018, passant de 8,1 jours à 10,6 jours.

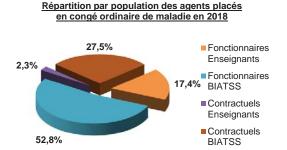
Statut	Population	Nombre d'agents-es	Nombre de congés ordinaires de maladie (C.O.M.)	Durée totale des congés (en jours) 2018
FONCTIONNAIRES _	Enseignants-es	38	74	1030
	BIATSS	115	251	2269
CONTRACTUELS-LES	Enseignants-es	5	14	308
	BIATSS	60	160	1698
TOTAL		<u>218</u>	<u>499</u>	<u>5305</u>

# Section 3 : Congés maladie des personnels

Les fonctionnaires BIATSS représentent 52,8 % des personnels placés en CMO avec 42,8 % des jours de congés ordinaires de maladie pour une durée moyenne d'arrêt en augmentation par rapport à 2017 passant de 7,4 jours à 9 jours en moyenne.

La population enseignante fonctionnaire présente une moyenne de 13,9 jours en durée quasi stable par rapport à 2017 (+0.4).



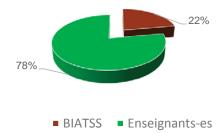


# Section 4 : Bilan de la cellule d'écoute

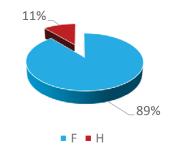
Population	Catégorie	statut	F	M	Total
BIATSS	А	Fonctionnaire	-	1	1
Birtioo	В	Fonctionnaire	1	-	1
	Total BIATSS		1	1	2
ENSEIGNANTS-ES	А	Fonctionnaire	7	-	7
211021011111110 20	Total enseignants-es		7	-	7
Nombre de saisine d'écoute		8	1	9	

En 2018, 9 personnels fonctionnaires ont saisi la cellule d'écoute. Les saisines ont été réalisées majoritairement par des personnels du corps enseignant : 78 % contre 22% de personnes BIATSS.





# répartition des personnels ayant saisi la cellule d'écoute en fonction du sexe

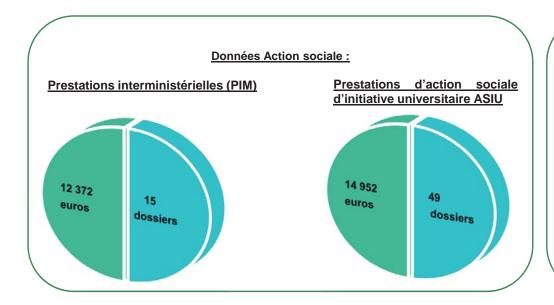


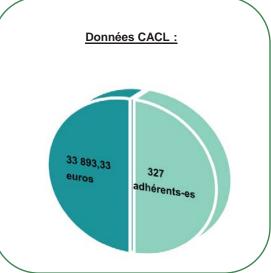
# X. L'action sociale et culturelle

# CHIFFRES CLES 2018









# Section 1: Les aides sociales

Le montant total des prestations interministérielles (PIM) pour l'année 2018, hors prestation repas, s'élève à 5 403 € soit une baisse de 2 845 € par rapport à l'année 2017. Ceci s'explique par le fait que 2 agents ne peuvent plus bénéficier de la PIM « allocation parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans », car ils ne remplissent plus les conditions.

Le nombre de bénéficiaires reste stable. Néanmoins, on constate une augmentation du nombre de bénéficiaires relatifs au versement de la PIM « centre de loisirs sans hébergement » (+1) et une baisse des bénéficiaires de la PIM « allocation parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans » (-2).

Le montant total des prestations d'aide sociale d'initiative universitaire (ASIU) pour l'année 2018 s'élève à 14 952 euros soit une baisse de 14 835 euros par rapport à 2017 ; le dispositif a concerné 49 agents-es en 2018 contre 60 en 2017.

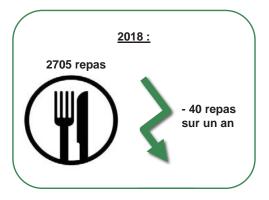
Le nombre de dossiers relatifs à l'aide aux frais de restauration scolaire reste stable par rapport à l'année 2017

Pour l'année 2018, une demande de prêt pour un montant de 1 000 euros a été sollicitée et attribuée. Cette somme n'est pas comptabilisée au titre des dépenses 2018 puisque le prêt constitue une dépense par définition temporaire.

Type dieide	lutitulá de la prostation	Nomb	Montont		
<u>Type d'aide</u>	Intitulé de la prestation	<u>H</u>	<u>F</u>	<u>Total</u>	<u>Montant</u>
	Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos	-	-	-	-
Prestations	Centre de vacances avec hébergement	-	1	1	55
Interministérielles	Subvention pour séjour d'enfants en maison de vacances	-	-	-	-
(P.I.M.)	Centre de loisirs sans hébergement	1	8	9	952
	Séjours éducatifs	-	2	2	37
	Séjours linguistiques	-	-	-	-
	Allocation parents d'enfants handicapés de moins de 20 ans	2		2	3 873
	Séjours en centres de vacances spécialisés pour enfants handicapés	-	1	1	486
	Prestation repas (nombre de repas)	-	-	2 706	6 969
	Allocation spéciale pour jeunes adultes	_	_	_	_
	(maladie chronique ou handicap)				
<u>Total</u>		3	12	15	12 372

Type d'aide	<u>Intitulé de la prestation</u>	Nombre	<u>Montant</u>		
		<u>H</u>	<u>F</u>	<u>Total</u>	
Prestations	Aide aux frais de restauration scolaire (cantine)	4	21	25	6 598
d'aide sociale d'initiative universitaire	Aide à l'accueil périscolaire (garde de jeunes enfants)	4	13	17	2 004
(ASIU)	Secours exceptionnels (numéraire, chèque service)	2	5	7	6 350
<u>Total</u>		10	39	49	14 952

# Section 2: La restauration



Mois	janv.	févr.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Total
Nombre de repas 2018	290	358	292	311	180	136			252	254	352	280	2 705
Nombre de repas 2017	323	210	366	209	343	214			162	318	355	245	2 745
Différentiel 2018/2017	-33	148	-74	102	-163	-78	0	0	90	-64	-3	35	- 40

Bien que le nombre de repas soit en légère diminution par rapport à 2017, on constate pour les mois de février, de mars, de septembre et de décembre, une augmentation substantielle.

Les dépenses de restauration sont couvertes par :

- La prestation interministérielle calée sur une valeur de 1,24 € en 2018, par agent dont l'I.N.M. est inférieur ou égal à 465.
- La participation de l'établissement à hauteur de 1 €, par agent-e dont l'I.N.M. est inférieur ou égal à 465, versée à compter du 1er janvier 2014. Une augmentation à partir de septembre 2018, a été réalisée ainsi la participation passe de 1 € à 1 € 80. L'université poursuit son choix de compenser l'augmentation des tarifs de restauration du C.R.O.U.S. Nice Toulon.
- ☐ La participation des agents-es.

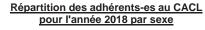
# Section 3 : Le comité associatif culture et loisirs (CACL)

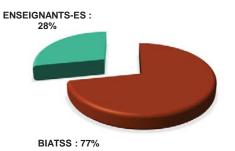
# A. Le personnel inscrit au CACL

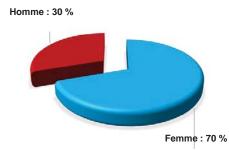
Plus des deux tiers des adhérents-es du CACL sont des personnels BIATSS (77%) et des femmes (70%).

Personnels inscrits au CACL en 2018 (hors retraités-es)								
	<u>Nomb</u>	ore d'adhére	nts-es	Part de la				
<u>Population</u>	E	<u>H</u>	TOTAL	population totale				
B.I.A.T.S.S	193	42	235	50 %				
Enseignants-es	35	57	92	18 %				
TOTAL	228	99	327	34 %				

# Répartition des adhérents-es au CACL pour l'année 2018 selon la population





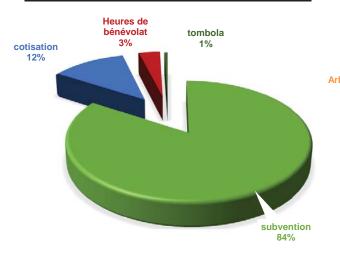


### B. Le budget du CACL

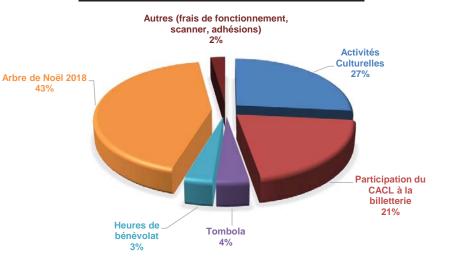
Le comité associatif culture et loisirs (C.A.C.L.) est subventionné de manière globale à hauteur de 28 500 € par l'université, soit la même somme qu'en 2017. Cette subvention représente 84 % des recettes du comité pour l'année 2018.

En 2018, les deux postes de dépenses les plus importants pour le CACL sont l'arbre de Noël et la participation aux activités culturels qui représentent respectivement 14 610,08€ et 9 000€.

### Répartition des recettes du CACL 2018 par type d'activité



### Répartition des dépenses du cacl 2018 par type d'activité

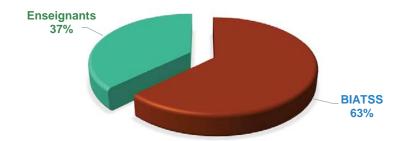


# Section 4 : Le service universitaire des activités physiques et sportives

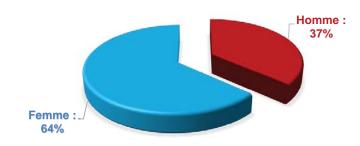
En 2017/2018, 107 agents-es de l'université sont inscrits au SUAPS soit 10 de moins que l'année universitaire précédente. Plus de la moitié d'entre eux sont des personnels BIATSS (63%) et féminins (64%). Les enseignants-es et les hommes représentent respectivement 37% des inscrits

Personnels inscrits au SUAPS en 2017/2018									
Paradatian		Part de la							
<u>Population</u>	<u>H</u>	<u> </u>	TOTAL	population totale					
BIATSS	15	52	67	14%					
ENSEIGNANTS	24	16	40	8%					
Total	39	68	107	11%					

# Répartition des personnels inscrits au SUAPS en 2017/2018 selon la population



# Répartition des personnels inscrits au SUAPS en 2017/2018 selon le sexe



# Section 5 : Les évènements culturels

Le service de la vie étudiante et la bibliothèque universitaire proposent des évènements culturels, dont certains sont ouverts aux personnels de l'université.

Semaine « ça bouge à l'université » du 02 au 06 octobre 2017

Soirée « secret mission » projection 2 films : skyfall et kingsman

Présentation des artistes en résidence AREA DIVERSION – site Toulon-la garde Concert live « YUNA PROJECT » DEVANT Bât EVE, plein air

Vernissage de l'exposition « mélodie visuelle » BU droit

### Les temps forts 2017/2018 de l'université de Toulon

Semaine « Printemps de l'université » du 26 au 30 mars 2018

Danz-2-drones : présentation publique des travaux de réalisations collectives, LP techniques du son et de l'image de l'UFR, campus Toulon

concert Wilko et NDY, devant bât EVE, plein air

Vernissage de l'exposition « voyage en Afrique du Sud » AREA DIVERSION –site Toulon-la garde

Folie café-théâtre-TOPICK : one man show « Topick-bureau des solutions » et les talents de l'université, amphi 400, campus de la Garde

Concert guitare-Poupa Claudio, resto U.Coudon, campus de la Garde et resto U L'escarpe campus de Toulon

Murder party BU, campus de la Garde

La grande dictée de l'UTLN, campus de La Garde

ALTRO CANTO – installation danse interactive, Télomédia, Campus Toulon

Autres évènements en 2018 Exposition Tournage à l'UTLN, collectif le nomade village, photos étudiants.es. « le temps qui passe », rencontre. Toulon mars. La Garde Evénement Diffusion d'un Osons Toulon: projet artistique scène ouverte. « les oubliésjeunes talents. forgotten », web ateliers série épisode participatifs, pilote. La Gardeconcerts, juillet Toulon place d'armes à Toulon Atelier MAO. découverte de la musique assistée par ordinateur avec Tandem83, avril, La Garde

# XI. Les instances et les moyens syndicaux

# Section 1 : Les instances paritaires

Composition des instanc	ces paritaires	- Représentan	ts du person	nel	
Instance peritaires	<u>Titul</u>	<u>aires</u>	Suppléa	Suppléants-es	
Instances paritaires	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
C.P.E. restreinte I.T.R.F.	5	1	2	3	
C.P.E. restreinte A.E.N.E.S.	1	3	0	2	
C.P.E. restreinte Bibliothèques	2	1	1	2	
C.C.P.A.N.T., collège cat. A	0	2	0	2	
C.C.P.A.N.T., collège cat. B	0	1	0	2	
C.C.P.A.N.T., collège cat. C	2	0	0	2	

Réunion des insta	nces parit	aires		
Instances paritaires	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
C.P.E. restreinte I.T.R.F.	9	5	7	10
C.P.E. restreinte A.E.N.E.S.	7	3	4	8
C.P.E. restreinte Bibliothèques	2	2	4	4
C.C.P.A.N.T.	3	2	4	2

# Section 2 : Les instances non paritaires

Composition des instances i	non paritaire:	<u>s - Représen</u>	tants du per	sonnel
Instances non paritaires	<u>Titul</u>	aires	<u>Supplé</u>	ants-es
instances non paritaires	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
C.T.E.P.	3	5	3	5
C.H.S.C.T.	3	3	4	2

<u>Réunion d</u>	es instances	non paritaires	<u>3</u>	
Instances non paritaires	<u>2015</u>	<u>2016</u>	<u>2017</u>	<u>2018</u>
C.T.E.P.	11	16	12	9*
C.H.S.C.T.	4	4	5	4

\* Dont 2 reconvocations suite à vote défavorable unanime

# Section 3 : Les élections des représentants-es des personnels

En 2018, l'établissement a organisé des élections des représentants-es des personnels pour 5 instances représentatives des personnels décomposées, pour certaines, par filière et/ou collège.

L'élection ayant reçue le plus de suffrages est l'élection des représentants des personnels à la C.P.E. groupe 1, sous collège des catégories A : 87% de votants-es. A l'inverse, l'élection des représentants-es des personnels à la C.C.P.A.N.T., collège des catégories A, détient le taux d'abstention le plus élevé avec 85%.

Suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018, des tirages au sort ont été organisés pour désigner les représentants des personnels aux sous-collèges de la CPE :

Election des représentants-es des personnels 2018	Nombre d'électeurs –trices inscrits-es	Nombre de votants-es	Pourcentage de votants-es	Suffrages blancs ou nuls	Suffrages exprimés
Représentants des personnels au C.T.E.P.	1020	441	43%	13	428
Représentants des personnels à la C.P.E. Groupe 1, sous collège cat. A	60	52	87%	4	48
Représentants des personnels à la C.P.E. Groupe 1, sous collège cat. B	60	47	78%	1	46
Représentants des personnels à la C.P.E. Groupe 1, sous collège cat. C	94	75	80%	1	74
Représentants des personnels à la C.P.E. Groupe 2, sous collège cat. A	13	9	69%	2	7
Représentants des personnels à la C.P.E. Groupe 2, sous collège cat. C	35	28	80%	0	28
Représentants des personnels à la C.C.P.A.N.T., collège cat. A	218	33	15%	3	30
Représentants des personnels à la C.C.P.A.N.T., collège cat. B	35	24	69%	0	24
Représentants des personnels à la C.C.P.A.N.T., collège cat. C	69	48	70%	0	48
Représentants des personnels au C.T.M.E.S.R.	1020	437	43%	19	418

Sous-collège B du collège du second groupe de corps de la CPE corps de l'AENES, personnels sociaux et de santé)	deux représentants-es ont été tirés-es au sort (siège de titulaire et siège de suppléant-e)
Sous-collège A du collège du troisième groupe de corps de la CPE (corps des personnels de bibliothèque de documentation et de magasinage)	deux représentants-es ont été tirés-es au sort (siège de titulaire et siège de suppléant-e)
Sous-collège B du collège du troisième groupe de corps de la CPE (corps des personnels de bibliothèque de documentation et de magasinage)	deux représentants-es ont été tirés-es au sort (siège de titulaire et siège de suppléant-e)
Sous-collège C du collège du troisième groupe de corps de la CPE (corps des personnels de bibliothèque de documentation et de magasinage)	deux représentants-es ont été tirés-es au sort (siège de titulaire et siège de suppléant-e)

# Section 4: les moyens syndicaux

Locaux mis à disposition de	es organisations syndicales en 2018
Surface locative en m <sup>2</sup>	Valeur locative annuelle HT
73.5 m²	6 615 €

Nombre de journées d'autorisation d'absence	accordées en 2018
Motif de l'absence	Nombre de jours
Convocation syndicale	27
Convocation syndicale conseil national	19
Congé de formation syndicale	18,9
<u>TOTAL</u>	<u>64,9</u>

En 2018, 64,9 journées d'autorisation d'absence pour raison syndicale ont été accordées, soit 30,9 jours de plus qu'en 2017.

Dans le bilan social 2017, les décharges des BIATSS étaient dénommées crédit de temps.

Moyens h	numains acc	ordés aux	syndicats en 2	<u>018</u>
Type de décharge	<u>sexe</u>	<u>Effectif</u>	<u>ETP</u>	ETP EN %
Décharge statuaire	F	5	0,3	30%
Decharge Statuaire	Н	11	0,57	57%
	sous-total	16	0,86	86%
Dácharga ayadiaala	F	2	0,02	2%
Décharge syndicale	Н	1	0,03	3%
	sous-total	3	0,05	5%
To	tal général	19	0,91	91%

En 2018, il n'y a pas eu de jours non travaillés pour faits de grève déclarés.

# > GLOSSAIRE

* A		С
A.A.E.	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	C
A.C. E.P.S.C.P.	Agent comptable des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel	•
A.D.J.A.E.N.E.S.	Adjoint d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	C
A.D.M.E.N.E.S.R.	Administrateur de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche	
A.E.N.E.S.	Administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur	
A.S.I.	Assistant ingénieur	
A.S.I.U.	Aide sociale d'initiative universitaire	
A.S.S.A.E.	Assistant.e de service social des administrations de l'état	0
A.T.E.R.	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche	
A.T.E.R. M.	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche à 50%	0
A.T.R.F.	Adjoint technique de recherche et formation	
A.T.S.S.(ex AENES)	Personnels administratifs, techniques, santé et de service	•
♦ B		Е
B.A.P.	Branche d'activité professionnelle	E
B.I.A.T.S.S.	Bibliothèques, administratifs, techniques, sociaux et de santé	
B.I.B.A.S. / B.A.S.	Bibliothécaire assistant spécialisé	Е
B.O.E.	Bénéficiaire de l'obligation d'emploi	
B.U.	Bibliothèque universitaire	
* C		E
C.A.	Conseil d'administration	
C.A.C.L.	Comité associatif culture et loisirs	
C.C.P.A.N.T.	Commission consultative paritaire des agents non titulaires	

C.D.D	Contrat à durée déterminée
C.D.I.	Contrat à durée indéterminée
C.E.T.	Compte épargne temps
* D	
D.A.J.I.	Direction des affaires juridiques et institutionnelles
D.A.S.	Direction administrative de site
D.A.F.	Direction des affaires financières
D.G.S.	Direction générale des services
D.I.R.E.P.	Direction de la recherche et des projets
D.P. (ex D.M.A.P)	Direction du pilotage (D.M.A.P. : direction des moyens et de l'aide au pilotage)
D.P.S.T.	Direction du patrimoine et des services techniques
D.R.H.	Direction des ressources humaines
D.S.I.U.N.	Direction du système d'information et des usages numériques
♦ E	
E.S.P.E.	École supérieure du professorat et de l'éducation
Effectifs physiques	Ils correspondent aux agents rémunérés à une date donnée, quelle que soit leur quotité de travail et leur période d'activité sur l'année
E.T.P.	Équivalent temps plein : il prend en compte la quotité de travail mais pas la durée d'activité dans l'année. Il donne les effectifs présents à une date donnée, corrigés de la quotité de travail
E.T.P.T.	Équivalent temps plein travaillé : c'est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés à la fois les plafonds d'emplois et les consommations de ces plafonds. Il est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année

★ F   F.T.L.V. Formation tout au long de la vie   ★ G   G.I.P.A. Garantie indemnité du pouvoir d'achat   G.V.T. Glissement vieillesse-technicité   ★ H H.E.T.D.   Heure équivalent travaux dirigés   ★ I   I.G.E. Ingénieur d'études   I.G.R. Ingénieur de recherche
<ul> <li>❖ G</li> <li>G.I.P.A. Garantie indemnité du pouvoir d'achat</li> <li>G.V.T. Glissement vieillesse-technicité</li> <li>❖ H</li> <li>H.E.T.D. Heure équivalent travaux dirigés</li> <li>❖ I</li> <li>I.G.E. Ingénieur d'études</li> <li>I.G.R. Ingénieur de recherche</li> </ul>
G.I.P.A. Garantie indemnité du pouvoir d'achat G.V.T. Glissement vieillesse-technicité  H.E.T.D. Heure équivalent travaux dirigés  II.G.E. Ingénieur d'études I.G.R. Ingénieur de recherche
G.V.T. Glissement vieillesse-technicité                      H.E.T.D. Heure équivalent travaux dirigés
<ul> <li>★ H</li> <li>H.E.T.D. Heure équivalent travaux dirigés</li> <li>★ I</li> <li>I.G.E. Ingénieur d'études</li> <li>I.G.R. Ingénieur de recherche</li> </ul>
H.E.T.D. Heure équivalent travaux dirigés  ❖ I  I.G.E. Ingénieur d'études  I.G.R. Ingénieur de recherche
<ul> <li>❖ I</li> <li>I.G.E. Ingénieur d'études</li> <li>I.G.R. Ingénieur de recherche</li> </ul>
I.G.E. Ingénieur d'études I.G.R. Ingénieur de recherche
I.G.R. Ingénieur de recherche
I.N.F. E.N.E.S. Infirmier.e de l'éducation nationale et de l'enseignemen supérieur
I.N.M. Indice net majoré
I.T.R.F. Ingénieur, technicien de recherche et formation
I.U.T. Institut universitaire de technologie
❖ M
M.C.F. Maître de conférences
❖ N
N.B.I. Nouvelle bonification indiciaire
P.C.A Prime de charges administratives
P.E.D.R. (ex P.E.S.)  Prime d'encadrement doctoral et de recherche (ex prime d'excellence scientifique)
P.E.P.S. Professeur d'éducation physique et sportive
P.I.M. Prestation interministérielle
P.L.P. Professeur de lycée professionnel
P.R.A.G. Professeur agrégé
P.R.C.E Professeur certifié
P.R.E.N Professeur de l'école nationale supérieure d'arts et métiers

P.R.E.S.	Prime de recherche et d'enseignement supérieur
P.R.P.	Prime de responsabilité pédagogique
P.U./ P.R.	Professeur des universités
❖ R	
R.A.E.P.	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle
R.C.E.	Responsabilités et compétences élargies
R.Q.T.H	Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé
* S	
S.A.E.N.E.S.	Secrétaire d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
S.C.D.	Service commun de la documentation
S.G.E.P.E.S.	Secrétaire général d'établissement public d'enseignement supérieur
S.P.E.A.	Socio professionnel enseignant associé
S.R.I.	Service des relations internationales
S.U.A.P.S.	Service universitaire des activités physiques et sportives
S.U.M.P.P.S	Service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé
S.Y.M.P.A.	Système de répartition des moyens à l'activité et à la performance
* T	
T.I.B.	Traitement indiciaire brut
* U	
U.F.R.	Unité de formation et de recherche
U.T.L.N.	Université de Toulon